

Revue des systèmes de MRV existants au Burkina Faso

REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements aux autorités du BURKINA FASO pour leur collaboration et leur implication dans ce projet ; notamment le SP-CNDD, la DGEVCC, les ministères sectoriels, l'INSD et les acteurs du milieu du Changement Climatique.

Nos remerciements, vont également au personnel de GGGI: Mallé Fofana, Lamine OUEDRAOGO, Galine YANON, Ouretou Sidibé DIABATE, Siddhartha Nauduri et Gebru Jember Endalew, qui ont été présents par leurs conseils et avis tout au long des étapes de ce projet.

Nous remercions l'équipe de pilotage, ainsi que le Dr. Neya TIGA et M. Babacar SARR, consultants, pour leur engagement et leurs contributions sans commune mesure.

Le projet MRV est soutenu financièrement par le gouvernement suédois, et techniquement par GGGI Burkina Faso, le ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), le secrétaire permanent du Conseil national du développement durable (SP-CNDD).



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans le cadre de l'étude sur les systèmes de Mesurage, Rapportage et Vérification (MRV) existants au Burkina, nous avons recueilli les informations suivantes :

De 2001 à 2020, le Burkina Faso a réalisé une Contribution Déterminée au niveau National (CPDN) ; trois Communications Nationales (CN) - dont la troisième est en cours d'élaboration ; trois inventaires de gaz à effet de serre (IGES) ; un plan national d'adaptation (PNA) ; un programme d'action national d'adaptation (PANA) ; et un rapport biennal actualisé (BUR).

Ont été soumis au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, les rapports suivants :

- i. En 2015 : la CPDN (octobre), le PNA (octobre), et la deuxième CN (avril) ;
- ii. En 2007 : le PANA (novembre) ; et
- iii. En 2002 : la première CN (mai), et un rapport national d'inventaire de GES (mai).

Trois inventaires de gaz à effet de serre (IGES), des années 2001, 2007, et 2019, ont servi de base pour l'élaboration des rapports ci-dessus mentionnés.

La communauté internationale a approuvé des financements de projets d'adaptation et d'atténuation, pour 145,5 millions USD. Actuellement, 25% de ce montant a été déboursé, soit 36,6 millions USD ; par contre 19,4% du montant approuvé tombent en fonds perdu du fait de la clôture de la période de financement, soit 28,3 millions USD¹. Les 55% restant du montant sont soit en cours d'exécution, soit en attente de démarrage.

Dans le cadre de cette présente étude, nous avons constaté, que les systèmes MRV existants au Burkina Faso ne sont pas encore formalisés. Les faiblesses suivantes ont été identifiées :

- i. Très peu, voire pas d'arrangements institutionnels ;
- i. Pas d'arrangements procéduraux ;
- i. Faiblesse des arrangements légaux et règlementaires ;
- i. Faiblesse du système de sauvegarde et d'archivage des données ; et
- i. Pour le développement des compétences, on note une motivation et la disponibilité d'une masse critique fortement engagée ; mais l'absence d'un plan stratégique de développement des compétences au sein des structures gouvernementales, impliquées dans l'élaboration des IGES².

Les points forts suivants ont été notés :

- i. Une forte mobilisation des entités gouvernantes dans l'élaboration des IGES et des rapports à soumettre au secrétariat de la CCNUCC ;
- ii. La déconcentration des services statistiques, en direction générale des statistiques au sein des différents ministères ;
- iii. La disponibilité des compétences techniques au sein de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), ainsi que des centres de recherches universitaires à participer au développement de paramètres spécifiques au pays ;
- iv. Une amélioration de la méthodologie d'IGES utilisée, et une plus grande couverture sectorielle due à l'acquisition de nouvelles compétences, et d'une augmentation du vivier d'experts nationaux ;
- v. La disponibilité des PTFs à soutenir le développement et la mise en place d'un système MRV formalisé et efficace au Burkina Faso ; et
- vi. La très forte mobilisation du Burkina à réaliser ses engagements dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et sur l'Accord de Paris sur le Climat.

¹ Source: Climate Funds Update (www.climatefundsupdate.org).

² Pour plus de détails sur les IGES du Burkina Faso se référer à l'Annexe 1.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	2
Résumé exécutif.....	3
Liste des figures.....	5
Liste des tableaux.....	5
Acronymes.....	6

1

Méthodes et approches de l'étude

7

2

Contexte du pays

8

3

L'État et les secteurs économiques

10

3.1 Le secteur Énergie.....	11
3.2 Le secteur PIUP.....	12
3.3 Le secteur AFAT.....	13
3.4 Le secteur des Déchets.....	15

4

Revue des systèmes MRV existants au Burkina Faso

16

4.1 La CDN du Burkina Faso.....	16
4.2 Les projets et initiatives MRV.....	19
4.3 Les entités gouvernantes.....	19
4.4 L'IGES 2019 et la 3 ^e CN.....	20
4.5 Les IGES sectoriels.....	24

5

Les FFOM

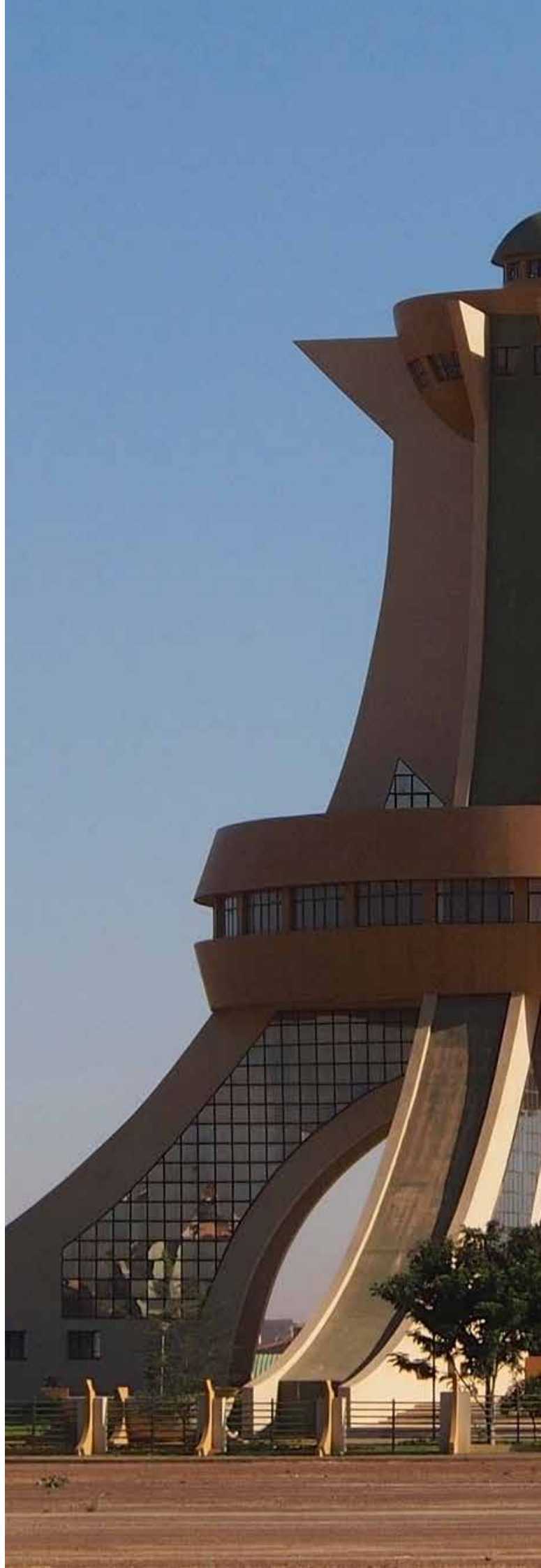
28

6

Les bonnes pratiques internationales

29

Annexe 1 Fiche comparative des IGES.....	30
Annexe 2 Liste des structures rencontrées.....	31
Annexe 3 Questionnaire(s).....	32
Annexe 4 Bibliographie.....	36





LISTE DES FIGURES

Figure 1	La carte du Burkina Faso.	8
Figure 2	Les émissions de GES du Burkina Faso (Gg. éq. CO ₂).	11
Figure 3	La cartographie du secteur de l'Énergie.	11
Figure 4	La cartographie du secteur PIUP.	12
Figure 5	La cartographie des catégories Agriculture et Élevage.	13
Figure 6	L'organigramme de la catégorie Foresterie.	14
Figure 7	La cartographie du secteur des Déchets.	15
Figure 8	Le profil des émissions de GES du Burkina Faso.	17
Figure 9	L'organigramme de la structure de mise en œuvre de la CDN.	18
Figure 10	L'organigramme du MEEVCC.	19
Figure 11	Le processus et composantes de l'élaboration de l'IGES 2019.	21
Figure 12	L'organigramme du FIE.	22
Figure 13	Le financement climat alloué au Burkina Faso, depuis 2004.	23
Figure 14	Les émissions de GES du secteur de l'Énergie.	24
Figure 15	Les émissions de GES du secteur PIUP.	25
Figure 16	Les émissions de GES du secteur AFAT.	26
Figure 17	Les émissions de GES du secteur des Déchets.	27

LISTE DES FIGURES

Tableau 1	Données collectées du secteur de l'Énergie.	24
Tableau 2	Les données collectées du secteur PIUP.	25
Tableau 3	Données collectées du secteur AFAT.	26
Tableau 4	Données collectées du secteur Déchets.	27
Tableau 5	Forces, faiblesses, opportunités et menaces.	28

ACRONYMES

ABER :	Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale
AFAT :	Agriculture Foresterie et Autres Affectations des terres
ARSE	Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité
AP :	Accord de Paris
AQ :	Assurance Qualité
BTR :	Rapport Biennal sur la Transparence
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
BUR :	Rapport Biennal Actualisé
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Contributions Déterminées au niveau National
CN :	Communication Nationale (TNC : Troisième Communication Nationale)
CPDN :	Contributions Prévue Déterminées au niveau National
CO2 :	Dioxyde de carbone
COVID-19 :	Maladie à coronavirus 2019 (pandémie)
CQ :	Contrôle Qualité
CTVD :	Centres de Traitement et de Valorisation des Déchets
DCCI :	Direction de la Coordination des Conventions Internationales
DGEVCC :	Direction Générale de l'Économie Verte et du Changement Climatique
DGEF :	Direction Générale des Eaux et des Forêts
DGPE :	Direction Générale de la Protection de l'Environnement
eq. :	Équivalent
EPE	Établissement Public de l'État
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFOM :	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
GES :	Gaz à Effet de Serre
Gg. :	Giga gramme
GIEC :	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat
Gwh :	Giga watt hour

INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IGES :	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
MEEVCC :	Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MRV :	Mesure Rapportage et Vérification
Niveau (1 à 3) :	
N2O :	Protoxyde d'azote
NAI :	Parties membre du groupe non annexe I
ONASENE :	Office National des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement
ONU :	Organisation des Nations Unies
PFNL :	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIF :	Programme d'Investissement Forestier
PIUP :	Procédés industriels et utilisations des produits
PMA :	Pays les moins avancés
PNDES :	Plan National de Développement Économique et Social
PRG :	Potentiel de réchauffement global
PTBA :	Plan de travail budgétaire annuel
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
REDD+ :	Initiative internationale et transnationale lancée en 2008. Elle vise à lutter contre le réchauffement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre induites par la dégradation, destruction et fragmentation des forêts
Réf. :	Reference
SP-CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SONABEL :	Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso
SONABHY :	Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures
SP-CNDD :	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
TdR :	Termes de Références
USD :	Dollar US / US Dollar



MÉTHODES ET APPROCHES DE L'ÉTUDE

Cette étude (le Rapport intérimaire de la revue des systèmes de Mesure, Rapportage et Vérification existants du Burkina Faso) est le premier livrable de la mission qui consiste à fournir, la feuille de route d'un Système MRV d'inventaire national de GES du Burkina. Les détails de cette mission, sont documentés dans les Termes de Référence intitulés « Évaluation rapide MRV » (Réf. : 100003782).

Le but de cette étude est d'évaluer la situation actuelle du processus d'Inventaire National des GES du Burkina en ce qui concerne le système MRV amélioré tel que requis par l'Accord de Paris.

La méthodologie de l'étude, a été construite sur une approche inclusive, participative, collaborative et responsable dans le cadre du cycle d'amélioration continue de DEMING.

Les grandes étapes suivantes ont été développées afin de remplir le mandat qui nous a été assigné :

- i. Organiser l'équipe de pilotage et faire la revue des points importants des TdR ;
- ii. Développer les outils de travail et rédiger la liste bibliographique ;
- iii. Identifier les parties prenantes ;
- iv. Élaborer les questionnaires incluant les commentaires du siège ;
- v. Élaborer le planning des rencontres / entrevues ;
- vi. Exécuter le planning des rencontres/ entrevues ; et
- vii. Faire l'analyse et la synthèse des données collectées / informations recueillies et rédiger les rapports.

La méthodologie a été déployée sous la direction d'une équipe de pilotage, composée d'un :

- i. Consultant international ;
- ii. Consultant national ;
- iii. Coordonnateur du projet du GGGI ; et
- iv. Responsable des affaires administratives du GGGI.

Une réunion de cadrage organisée le vendredi 3 avril 2020, avec la participation du GGGI Burkina Faso et de l'équipe du siège, a permis aux consultants de mieux comprendre les TdR et aussi à l'équipe de pilotage de s'aligner sur l'objectif principal du projet. Un calendrier de travail adéquat a été adopté.

La réunion a également permis de faire le point sur toutes les informations dont le siège disposait pour faciliter la conduite de la mission.

L'équipe de pilotage a organisé des réunions de coordination et de suivi toutes les deux semaines et ses membres sont en relation régulièrement par e-mails et appels téléphoniques.

Le Secrétariat permanent du Conseil national du développement durable (SP-CNDD) en tant qu'institution officielle légale dans la coordination et la mise en œuvre de la CCNUCC au Burkina Faso et le GGGI ont été sollicités, au tout début de la mission, pour se faire une idée générale des inventaires de gaz à effet de serre (IGES), et des systèmes MRV existants dans le pays.

CONTEXTE DU PAYS

Burkina Faso – qui signifie « La terre des hommes intègres » est un pays enclavé au Sud du Sahara, d'une superficie de 274 200 km². Le pays est une ancienne colonie française, devenue indépendante en 1960 sous le nom de Haute-Volta.

Il partage 3 193 Km de frontière terrestre avec ses six pays voisins qui sont : le Mali, le Niger, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Le Burkina Faso a un climat tropical de type soudano sahélien avec des variations pluviométriques importantes. Au nord du pays, où se trouve le Sahel, la pluviométrie est faible et les températures varient entre 15 et 45° Celsius. Au sud, les pluies sont plus fréquentes et les températures un peu plus fraîches.

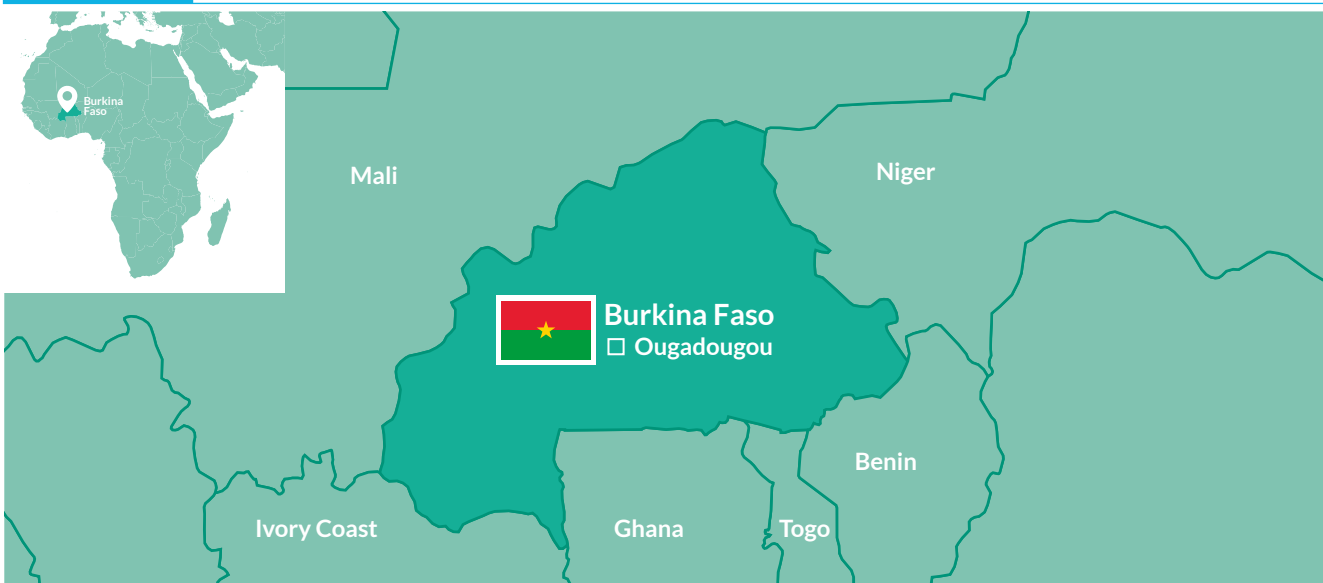
Deux grandes saisons déterminent le climat du pays : de novembre à mai, la saison sèche, caractérisée par la présence

de l'Harmattan, (vent chaud venu du Sahara) entre décembre et février, et une grande chaleur à partir du mois de mars à mai. La saison des pluies s'étend de juin à octobre.

Le Burkina Faso est drainé par cinq bassins hydrographiques nationaux— la Comoé, le Mouhoun, le Nakanbé, le Nazinon et le Niger. À l'exception de ces cours d'eau, principalement au sud-ouest du pays, toutes les rivières du Burkina Faso sont temporaires.

La compétition entre les utilisateurs de l'eau repose essentiellement entre les usages domestiques et l'irrigation. La pression des deux usages, conjuguée à l'évaporation élevée, sont les principales raisons de tarissement précoces des zones humides (qui a lieu entre décembre et janvier) entraînant la disparition des ressources halieutiques et l'encroustement des sols dans les lits des cours d'eau³.

FIGURE 1 : La carte de la localisation du Burkina Faso.



³ Source : http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/BFA/printfra1.stm

Avec une population de près de 20,7 millions d'habitants - dont la plupart sont des jeunes (65% de la population a moins de 25 ans) - le Burkina Faso connaît une croissance de ses villes. Le taux annuel de croissance urbaine est de 5 %, 31 % de la population du pays vivant dans les villes. La capitale et la plus grande ville du Burkina Faso est Ouagadougou, qui compte environ 2,8 millions d'habitants. La deuxième ville la plus peuplée est Bobo Dioulasso, les dernières estimations faisant état d'une population de près d'un million d'habitants. La majeure partie de la population du pays vit dans le centre et le sud.

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu, avec des ressources naturelles limitées. Le coton et l'or sont les principales exportations du pays, l'or représentant environ les trois quarts des recettes d'exportation totales du pays. Le coton est la principale culture de rente du pays. La croissance économique et les revenus du Burkina Faso dépendent largement des niveaux de production et des prix mondiaux des deux produits.

Selon les données de 2017, le PIB du Burkina Faso a augmenté à un taux d'environ 6,4 %. L'économie du pays repose fortement sur l'agriculture, avec près de 80 % de la population active employée dans ce secteur. L'agriculture contribue à hauteur de 31 % au PIB du pays, tandis que d'autres secteurs importants, comme l'industrie et les services, y contribuent à hauteur de 23,9 % et 44,9 %, respectivement.

En 2016, le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie de développement, énoncée dans le Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES), qui vise à réduire la pauvreté, à renforcer le capital humain et à satisfaire les besoins de base.

L'objectif principal du PNDES est de transformer structurellement l'économie du Burkina Faso à l'aide de deux leviers complémentaires :

- i. Renforcer les secteurs d'appui au développement industriel en particulier, l'énergie, les infrastructures de transport, la technologie, la réforme du système éducatif et l'amélioration de la productivité du secteur primaire ;
- ii. La construction d'un tissu industriel compétitif et durable.

Le Burkina Faso reste vulnérable aux chocs climatiques liés aux changements des régimes pluviométriques et aux fluctuations des prix de ses produits d'exportation sur les marchés mondiaux. Son développement économique et social dépendra de la stabilité du pays et de la sous-région ; alors que le monde est aux prises avec la pandémie de COVID-19, avec les effets dévastateurs sur la vie humaine et l'économie.

Le pays a connu des attaques terroristes, et en subit encore aujourd'hui dans les régions du nord et de l'est. Ces attaques ont fait plus de 1 800 morts et plus de 850 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, au premier trimestre 2020 selon l'ONU.





L'ÉTAT ET LES SECTEURS ÉCONOMIQUES

Au Burkina Faso, les lois ci-dessous encadrent l'environnement, et le changement climatique :

- i. Le Code de l'Environnement ;
- ii. Le Code Forestier ;
- iii. La Loi sur le Développement Durable ; et
- iv. La Loi interdisant les sachets plastiques.

On note également les lois suivantes, en rapport avec les systèmes MRV :

- i. Loi n° 010/98/AN portant modalités d'intervention de l'État et répartition de compétences entre l'État et les autres acteurs du développement ;
- ii. Loi n° 034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement ;
- iii. Loi n° 008-2013 /AN portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ;
- iv. Loi n° 012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ;
- v. L'Ordonnance n° 85-47 portant réglementation des feux de brousse, de l'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois et de la divagation des animaux domestiques.

Au plus haut sommet de l'exécutif, le Chef de l'État a nommé un envoyé spécial pour la mobilisation des ressources pour les ODD et le changement climatique.

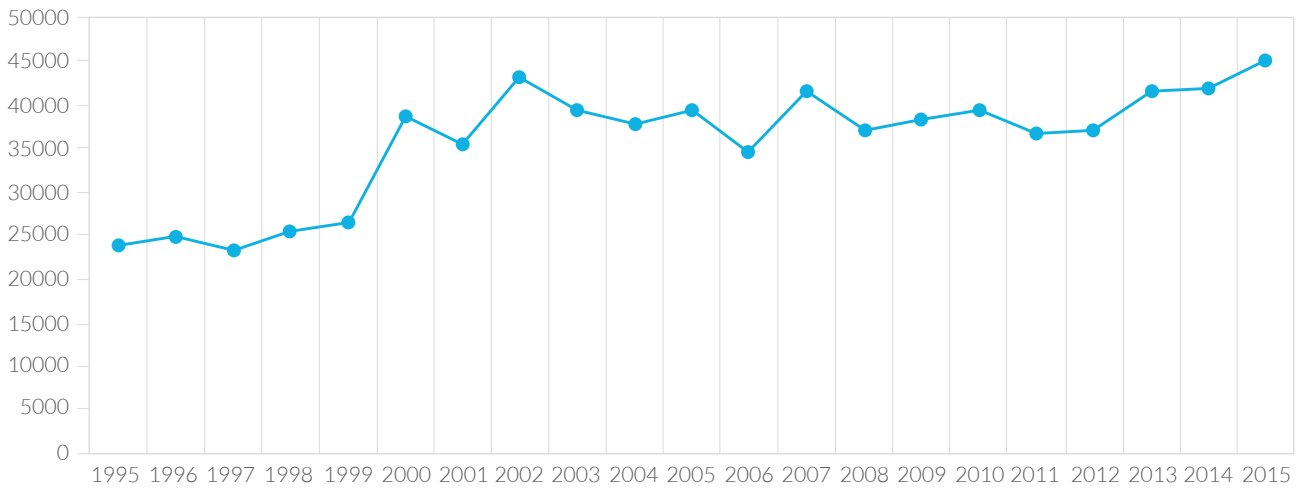
L'économie du Burkina Faso est fortement dépendante des ressources naturelles. En effet, les services écosystémiques offerts par celles-ci sont à la base des activités de la quasi-totalité des secteurs socio-économiques.

L'élevage quant à lui constitue la seconde activité économique de la population et participe à hauteur de 11,21% au PIB en 2015. En plus de son rôle de soutien aux productions agropastorales, la sylviculture, la pêche et la chasse contribuent à la formation du PIB à 3,7%.

L'industrie actuelle du Burkina Faso tourne essentiellement autour de l'agro-alimentaire, le textile, le bois, l'extraction minière, les bâtiments et travaux publics, la production d'électricité, le gaz et l'eau. Le secteur minier est en pleine expansion ces dernières années.

Sur le plan énergétique, le pays est approvisionné en énergie traditionnelle (essentiellement le bois et le charbon de bois, pression du bois et charbon de bois sur la forêt / désertification), en hydrocarbure et en électricité. Cependant, entre 1995 et 2015, les émissions nationales de GES ont eu une tendance haussière. En effet, les émissions sont passées de 23 812 Gg. eq. CO₂ en 1995 à près de 45 433 Gg. eq. CO₂ en 2015.

FIGURE 2 : Les émissions de GES du Burkina Faso (Gg. éq. CO₂)⁴.



3.1 Le secteur Énergie

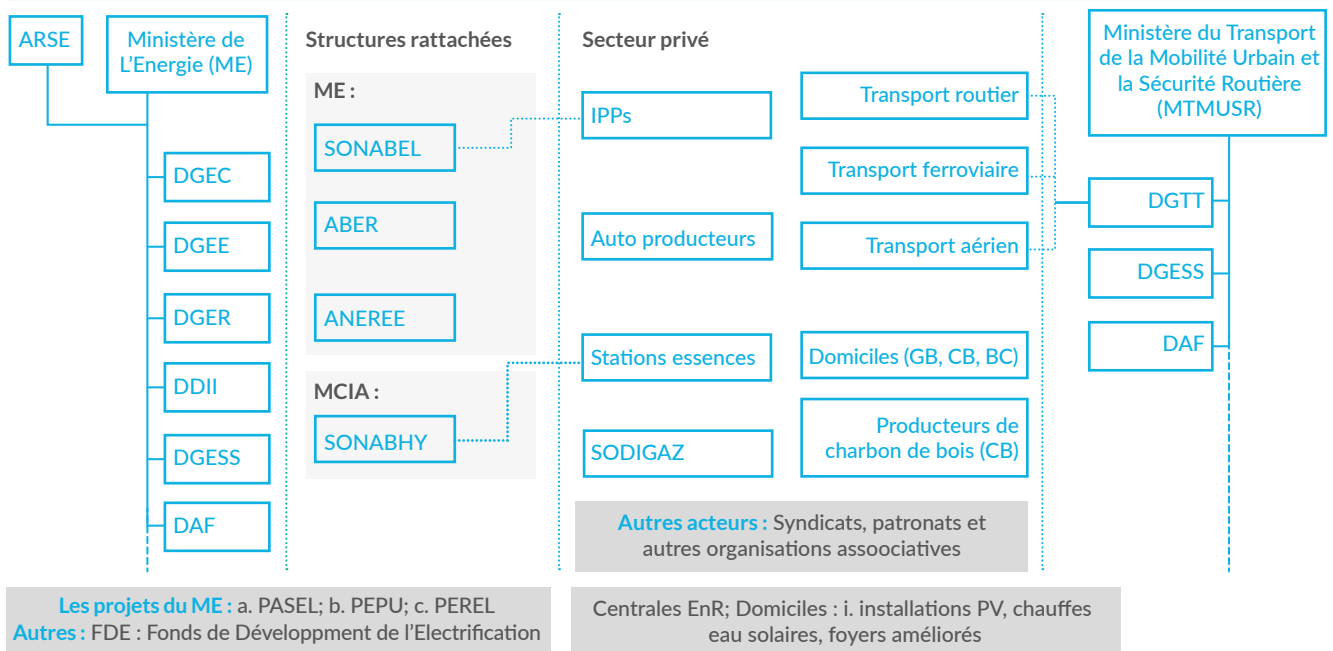
Le Ministère de l'énergie (ME) est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique Gouvernementale en matière d'énergie, et le Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR) est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique Gouvernementale en matière de transport.

Ces deux ministères sont des acteurs clés du secteur de l'énergie mais d'autres sont également impliqués. Par exemple, le Ministère de l'Environnement de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), par l'entremise de sa Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) en ce qui a trait à la fabrication de

charbon de bois, la consommation du dit charbon de bois et du bois de chauffe ; et le Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), ministère de tutelle de la Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures (SONABHY) la qui a le monopole des importations d'hydrocarbures, dont la consommation annuelle est estimée à plus de 500 000 tonnes.

D'autres grands acteurs du milieu sont : la Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL), l'Agence Burkinabé de l'Électrification Rurale (ABER); et l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE). Pour plus de détails se référer à la figure, ci-dessous.

FIGURE 3 : La cartographie du secteur de l'Énergie.



Acronymes : ABER : Agence Burkinabé d'Électrification Rurale; ARSE : L'Autorité de Régulation du sous secteur de l'Électricité; ANEREE : Agence Nationale des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique; BC : Bois de chauffe; DAF : Direction de l'Administration et des Finances; DGEC : Direction Générale de l'Énergie Conventio nnelle; DGEE : Direction Générale de l'Efficacité Énergétique; DGER : Direction Générale des Énergies Renouvelables; DGESS : Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles; DDII : Direction du Développement Institutionnels et de l'Innovation; EnR : Énergie Renouvelables; GB : Gaz Butane; IPPs : Independants Power Producers (Producteurs indépendants; MCIA : Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat; PV : Photovoltaïque; SONABEL : Société Nationale d'Électricité du Burkina; SONABHY : Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures.

⁴ Source : Rapport préliminaire de l'IGES 2019.

La population utilise essentiellement la biomasse traditionnelle (charbon de bois et bois de chauffe) pour les besoins de cuisson. Le taux d'accès des ménages au gaz butane est de 4,8% au plan national, et environ 12,2% des ménages utilisent les foyers améliorés de cuisson. La majorité de la population (plus de 90%), n'a pas accès aux combustibles modernes de cuisson.

Il existe une disparité importante entre les zones urbaines et rurales, avec un taux d'électrification urbaine de 48%, alors que les zones rurales ont un taux d'électrification beaucoup plus faible, de seulement 3%. Cette situation est particulièrement grave, car plus de 70 % de la population du Burkina Faso est rurale.

Le pays subit une forte demande énergétique, due au développement de ses activités économiques et à la croissance démographique.

Le Burkina Faso importe toute son énergie fossile et du fait de sa position de pays enclavé, ses coûts d'approvisionnement sont élevés. Le pays se distingue par :

- i. Une prédominance de l'utilisation des énergies de la biomasse ;
- ii. Une dépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles ;

- iii. Un faible accès aux énergies modernes et une utilisation inéquitable ;
- iv. Une très faible valorisation des énergies renouvelables endogènes.

En vue d'assurer l'égal accès de tous aux énergies modernes et favoriser la compétitivité de l'économie, le Burkina Faso a entrepris, depuis l'année 2000, des réformes dans le secteur de l'énergie.

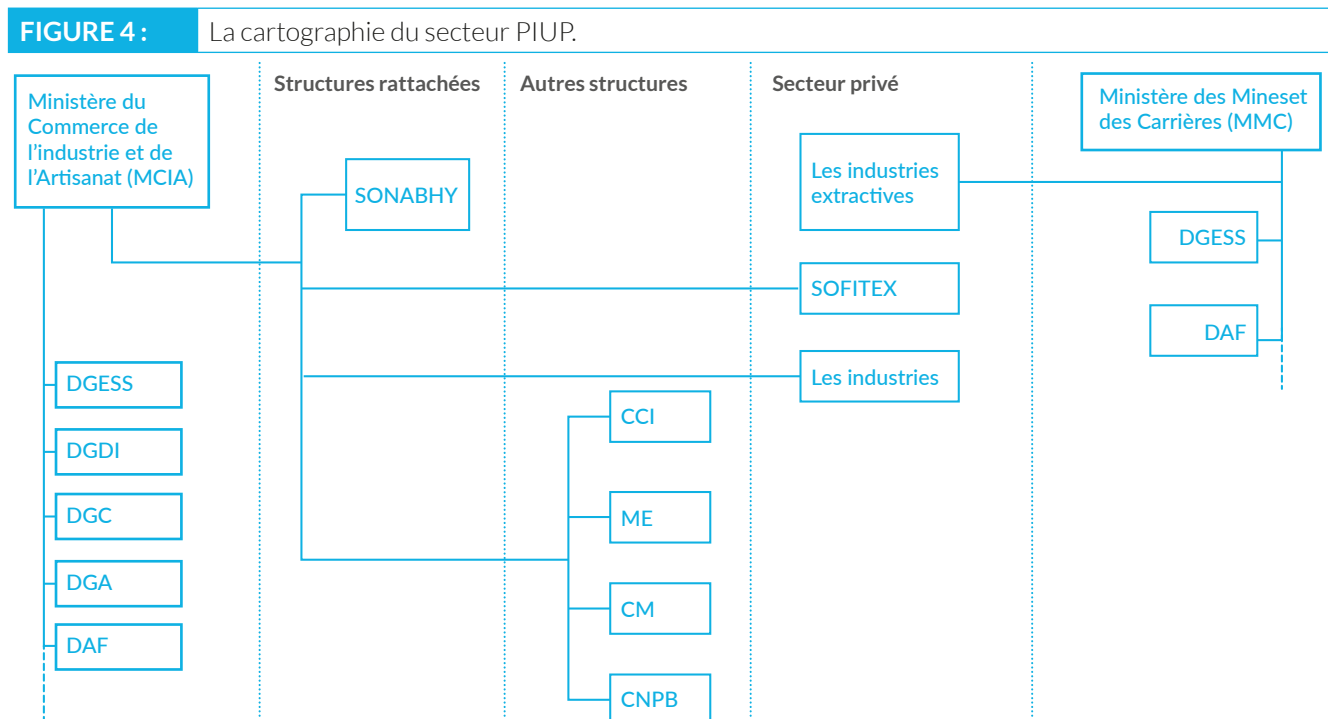
Ces réformes visaient à :

- i. Renforcer les capacités institutionnelles nationales ;
- ii. Libéraliser le sous-secteur de l'électricité ;
- iii. Maîtriser les coûts des intrants énergétiques ;
- iv. Assurer une meilleure couverture énergétique du pays, particulièrement dans les zones rurales ;
- v. Faire la promotion des sources d'énergies alternatives, et plus spécifiquement les énergies renouvelables ;
- vi. Sensibiliser les populations à une utilisation rationnelle de l'énergie ;
- vii. Réduire l'utilisation des ressources énergétiques ligneuses par le développement de programmes de gestion durable et participative des forêts.

3.2 Le secteur PIUP

Le Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) est le ministère de tutelle de ce secteur. Le Ministère des Mines et des Carrières (MMC) y est également engagé, avec une part majoritaire des exportations qui est en hausse ces dernières années.

On note également d'autres acteurs tels que les compagnies minières, les industries, les chambres de commerce et d'industries, la maison de l'entreprise, la chambre des métiers et le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB).



Acronymes : CCI : Chambres de Commerces et d'Industries ; CM : Chambre des Métiers ; CNPB : Conseil National du Patronat Burkinabè ; DAF : Directeur de l'Administration et des Finances ; DGA : Direction Générale ; DGC : Direction Générale du Commerce ; DGDI : Direction Générale du Développement Industriel ; DGESS : Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles ; DGM : Direction Générale des Mines ; SOFITEX : Société des Fibres Textiles ; SONABHY : Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures ; ME : Maison de l'Entreprise.

Selon les résultats du septième recensement industriel et commercial, qui a été réalisé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en 2016, 19% des entreprises du Burkina Faso opèrent dans le secteur industriel.

Le secteur industriel burkinabè est très peu développé. Il est essentiellement dominé par les activités manufacturières et minières. Cependant, la manufacture reste à un stade embryonnaire. Les politiques industrielles sont favorables à l'exploitation des ressources minières et minérales. Selon les résultats du septième recensement industriel et commercial réalisé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en 2016, 19% des entreprises exercent dans le secteur industriel.

Ce tissu industriel est en outre caractérisé par la jeunesse des unités, car 75% ont moins de 10 ans et 99% ont moins de 20 ans. Le secteur de l'industrie a enregistré, au cours de ces dernières années, une croissance relativement significative sous les effets des industries extractives, notamment celle de l'or, qui est

désormais le premier produit d'exportation en valeur du pays avec une proportion de 77% du total des exportations en 2011 contre 67% en 2010.

Cette évolution du secteur de l'industrie s'explique aussi par la poursuite des activités de la branche des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) en rapport avec l'intensification des chantiers notamment la construction d'infrastructures socio-économiques urbaines et des travaux publics de transport. En termes de contribution à la création de richesse nationale, la part du secteur industriel dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) a connu une croissance régulière entre 2008 et 2011 en passant respectivement de 16% à 24%.

Toutefois, elle est retombée à 21% en 2013 du fait de la baisse des cours mondiaux de l'or (POSICA 2011-2020). Quant à la contribution à la création d'emplois, les dernières statistiques disponibles révèlent que le nombre d'emplois du secteur industriel en 2008 était de 18 745 personnes avec une masse salariale versée de près de 39 milliards F CFA (POSICA 2011-2020).

3.3 Le secteur AFAT

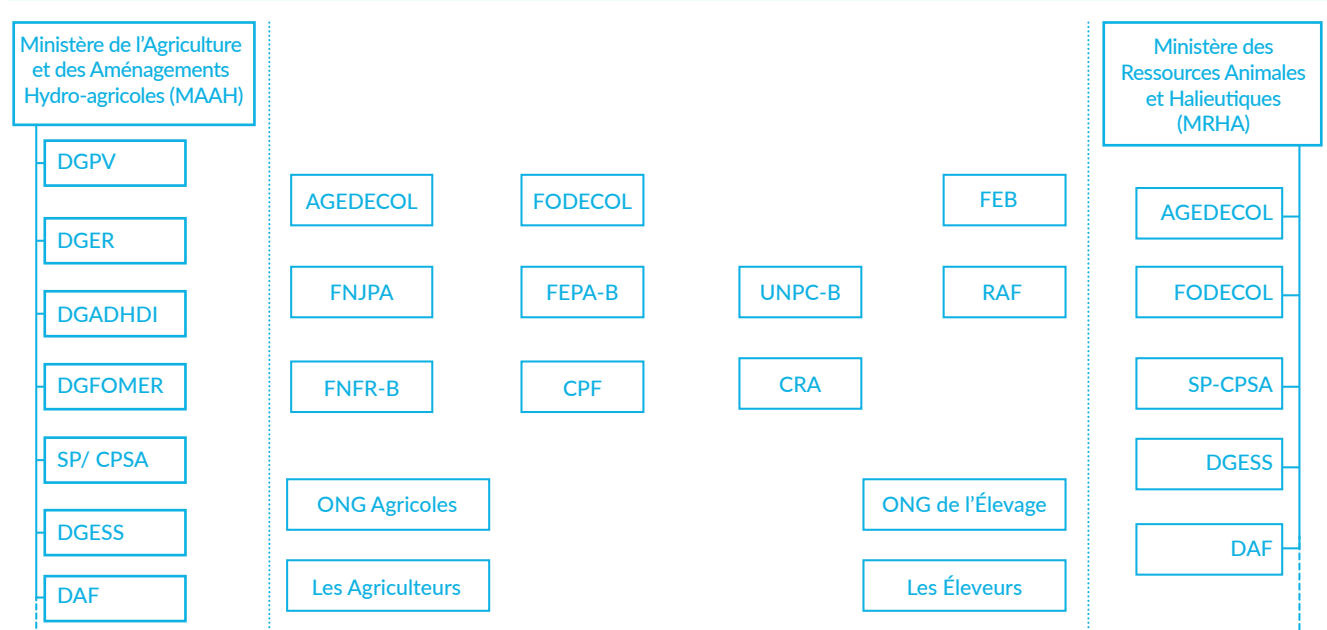
Le secteur Agriculture Forêt et Autres Affectations des terres (AFAT) comprend les catégories de l'agriculture, élevage, foresterie et autres occupations des sols. C'est le secteur qui émet le plus de GES.

Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique Gouvernementale en matière d'agriculture et des aménagements hydro-agricoles. Le MAAH est le ministère de tutelle de la catégorie agriculture. Les autres

acteurs de cette catégorie sont les fédérations, confédérations, et autres associations paysannes fortement impliquées dans les activités agricoles.

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique Gouvernementale en matière d'élevage. Les autres acteurs de cette catégorie sont les fédérations, confédérations, et autres associations paysannes fortement impliquées dans les activités de préservation et de gestion durable du cheptel animalier du pays.

FIGURE 5 : La cartographie des catégories Agriculture et Élevage



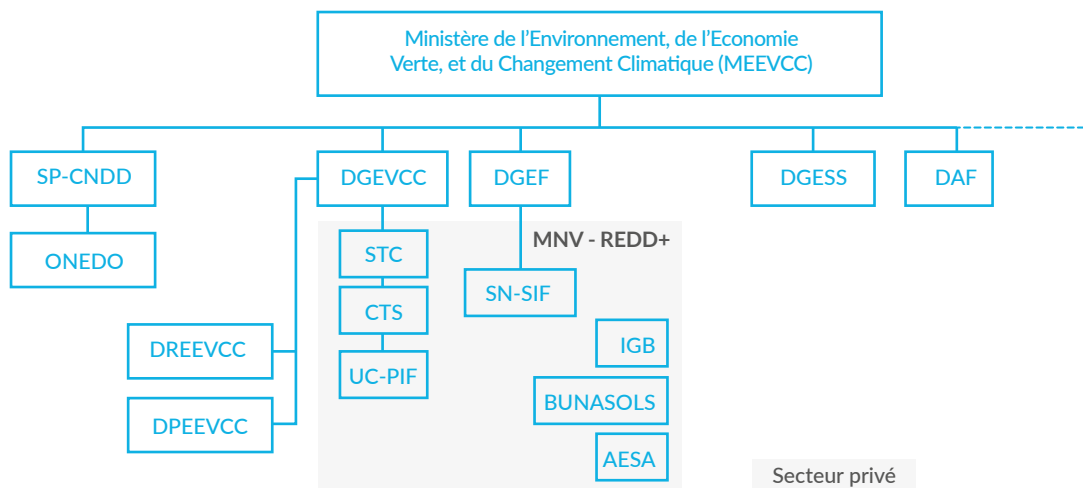
Acronymes : AGEDECOL : Agence d'Appui à la Gestion et au Développement ; CPF : Confédération Paysanne du FASO ; CRA : Chambres Régionales d'Agriculture ; DAF : Direction de l'Administration et des Finances ; DGADHDI : Direction Générale des Aménagements Hydro agricoles et du Développement de l'Irrigation ; DGESS : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles ; FEPA B : Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina ; FNFR B : Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina ; FNJPAF : Fédération Nationale des Jeunes Professionnelles Agricoles du FASO ; FODECOL : Fonds d'Appui au Développement des Collectivités Locales ; ONG : Organisme Non Gouvernemental ; SP/CPSA : Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles.

La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) est l'acteur principal de cette catégorie.

La DGEF est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) qui est chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la

politique Gouvernementale en matière d'environnement, d'économie verte, et du changement climatique, cela comprend la foresterie. Les autres acteurs de cette catégorie sont les fédérations, confédérations, et autres associations paysannes fortement impliquées dans les activités de préservation et de gestion durable des forêts.

FIGURE 6 : L'organigramme de la catégorie Foresterie.



Acronymes : ASEA : Agri consulting Europe SA ; BUNASOLS : Bureau National des Sols du Burkina ; CTS : Comité Technique de Suivi ; DAF : Direction de l'Administration et des Finances ; DGEF : Direction Générale des Eaux et des Forêts ; DGESS : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles ; DGEVCC : Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique ; DGPE : Direction Générale de la Préservation de l'Environnement ; DPEEVCC : Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique ; DREEVCC : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique ; IGB : L'Institut Géographique du Burkina ; ONEDD : Observatoire Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ; ST C : Secrétariat Technique National ; SN CIF : SP-CNDD : Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable ; UC PIF : Unité de Coordination du Programme

Pour ce qui concerne l'agriculture, la superficie des sols emblavée est estimée en moyenne à 6 millions d'hectares, soit 22 % du territoire national (MAAH, 2017). Ces sols sont en forte dégradation du fait de leur surexploitation et des mauvaises pratiques agricoles.

L'élevage compte environ 75 millions de têtes (toutes espèces confondues) et est dominé par trois systèmes, à savoir le système pastoral, le système agropastoral ou mixte et le système semi-intensif ou intensif. Le système pastoral est basé sur la mobilité et l'utilisation extensive des ressources naturelles (herbacées et ligneux fourragers). Dans le système agropastoral, pratiqué par les agriculteurs et les éleveurs sédentaires, le bétail est alimenté avec des résidus culturaux (pailles de céréales, fanes d'arachide et de niébé) et bénéficie d'une complémentation à base de sous-produits agricoles. Le système d'élevage semi-intensif ou intensif est basé sur une

utilisation accrue des intrants zootechniques. Il est orienté vers la production laitière et l'emboûche bovine et ovine.

Les élevages concernés sont localisés dans les zones péri-urbaines. Pour ce qui concerne les potentialités forestières, le volume total des pieds vivants est estimé à 467,9 millions de m³.

La consommation nationale en bois-énergie a été estimée à 6,8 millions de tonnes de bois (FAO, 2012). D'autre part, la production des produits forestiers non ligneux (PFNL) est estimée à 719 098 tonnes.

Des actions de renforcement du potentiel ligneux sont réalisées par le biais notamment de l'aménagement de forêts, la récupération des terres dégradées, la régénération naturelle assistée et la plantation d'arbres.

3.4 Le secteur des Déchets

Le Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte, et du Changement Climatique (MEEVCC) est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique Gouvernementale en matière d'environnement, d'économie verte, et du changement climatique, cela comprend également le secteur des déchets solides, par le biais de sa Direction Générale de la Protection de l'Environnement (DGPE).

Pour les déchets liquides, c'est le Ministère de l'Eau et des Assainissements (MEA) qui est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique Gouvernementale en matière d'eau et d'assainissement

Ces deux ministères assurent la tutelle du secteur.

Les autres acteurs de cette catégorie sont les mairies, les communes, et le secteur privé œuvrant dans les activités de collecte, de transport, de traitement et de valorisation des déchets.

Déchets liquides : Au Burkina Faso, les ouvrages d'assainissement familial existants sont en majorité de type traditionnel présentant beaucoup de risques dont les nuisances et les pollutions. Les ouvrages d'assainissement écologiques permettant la revalorisation des excréta sont expérimentés à des échelles réduites.

En 2015, le taux d'accès à l'assainissement familial dans les zones rurales était de 12 %, les zones urbaines faisant légèrement mieux et atteignant 34 %.

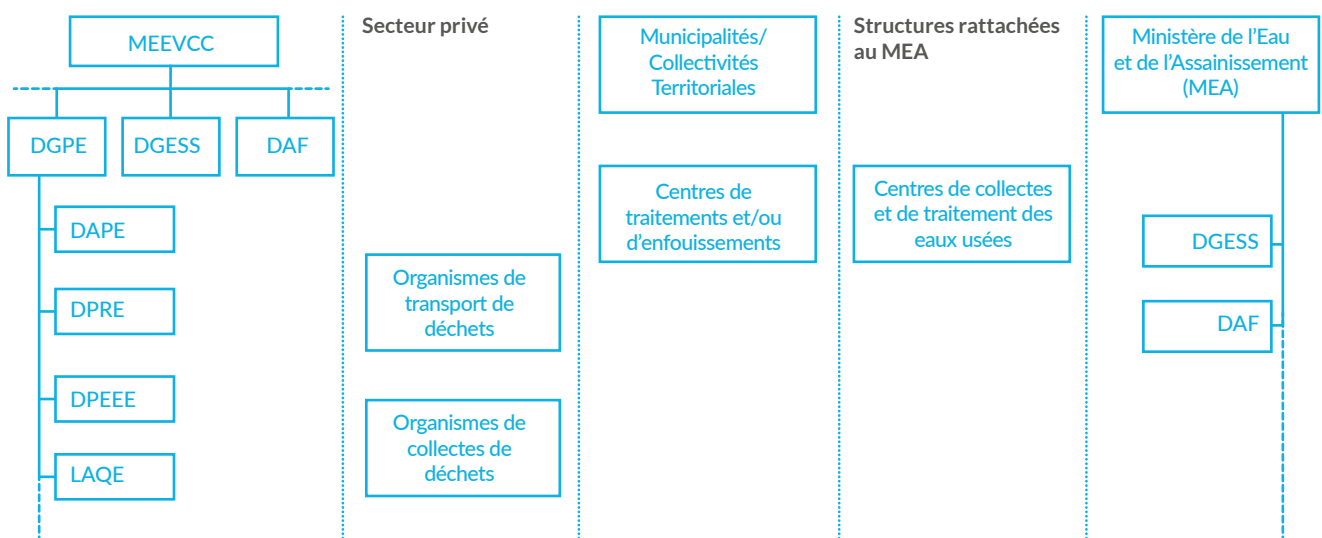
La défécation à l'air libre est très fréquente : les statistiques montrent que près de 60 % des personnes pratiquent la défécation en plein air au niveau national. Dans les zones rurales, la pratique est encore plus répandue, puisque 80 % des personnes l'adoptent.

Quant à la gestion des eaux usées industrielles et assimilées, il existe toujours des rejets dans la nature sans épuration préalable ou dans des fosses inappropriées.

Déchets solides : La gestion des déchets solides demeure une préoccupation. Depuis 1958, plusieurs modèles se sont succédés avec des performances non satisfaisantes : gestion en régie municipale, concession aux opérateurs privés, gestion par l'État par le biais de la Direction, puis l'Office National des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement (DINASENE puis ONASENE en 1988). Depuis 1991, il y a une gestion partagée entre les opérateurs privés et la municipalité.

Les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso produisent par an environ un million (1 000 000) de tonnes d'ordures ménagères, avec un taux de collecte d'environ 60%. Deux Centres de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) ont été mis en place à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, mais celui de Bobo-Dioulasso n'est pas fonctionnel. Cependant, la production des déchets est estimée à 0,67 Kg/habitant/jour dans les grands centres, et à 0,3 kg/habitant/jour dans les villes secondaires⁵.

FIGURE 7 : La cartographie du secteur des Déchets.



Acronymes : DAF : Directeur des Affaires Financière ; DGA : Direction Générale de l'Assainissement ; DGESS : Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles ; DGPE : Direction Générale de la Préservation de l'Environnement ; DAPEU : Direction des Aménagement Paysagers et de l'Écologie Urbaine ; DPRE : Direction de la Prévention des pollution et des Risques Environnementaux ; DPEEE : Direction de la Promotion de l'Éducation Environnementale et de l'Éco citoyenneté ; LAQE : Laboratoire d'Analyse de la Q qualité de l'Environnement ;

⁵ Source : Rapport préliminaire de l'IGES 2019.



REVUE DES SYSTÈMES MRV EXISTANTS AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso a réalisé des IGES nationaux, qui sont intégrés à des rapports soumis et à soumettre au Secrétariat de la CCNUCC, de par ses obligations de rapportage. Ceci est le résultat de la ratification par le Burkina Faso, en :

- i. Septembre 1993, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ;
- ii. Mars 2005, le Protocole de Kyoto (KP) ; et
- iii. Novembre 2016, l'Accord de Paris (AP).

Ces rapports sont les :

- i. Communications nationales (CNs) ;
- ii. Rapports Biennaux actualisés (BURs) ;
- iii. Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) et Contribution déterminée au niveau national (CDNs) ; et
- iv. Futurs rapports Biennaux sur la transparence (BTRs).

L'objectif de la CCNUCC est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait les interférences dangereuses provoquées par l'homme avec le système climatique.

Comptabiliser les émissions et les absorptions nationales de GES est essentiel pour démontrer l'adhésion aux conventions.

4.1 La CDN du Burkina Faso

Le Burkina a soumis sa CPDN le 23 octobre 2015, l'Accord de Paris (AP) est entré en vigueur le 04 novembre 2016, le 11 novembre 2016, et ce dernier (l'AP) a été ratifié par le Burkina.

La CPDN est alors devenue la CDN du pays, elle comprend autant des objectifs d'atténuation que d'adaptation.

Par conséquent, des inventaires de GES fiables sont essentiels, tant au niveau national qu'international, pour :

- i. Évaluer les efforts nationaux pour lutter contre le changement climatique et les progrès vers la réalisation de l'objectif ultime des conventions ;
- ii. Évaluer les options d'atténuation ;
- iii. Évaluer l'efficacité des politiques et des mesures ;
- iv. Faire des projections d'émissions à long terme ; et
- v. Jeter les bases de systèmes d'échange de droits d'émission.

Dans le cadre de l'AP, tous les pays fourniront des données sur leurs émissions et suivront les progrès par rapport à leurs contributions.

Les systèmes MRV seront un élément essentiel pour suivre et améliorer efficacement la mise en œuvre des objectifs et des politiques d'atténuation et d'adaptation articulés dans les CDN des pays (CDKN Global 2016).

Si les CDN représentent nos engagements à réduire nos émissions de GES, le système MRV est le mécanisme de gestion (en termes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation) du système dans son ensemble et il bâtit la confiance et l'assurance entre les pays, par rapport à la mise en œuvre de manière transparente, de tous leurs engagements.

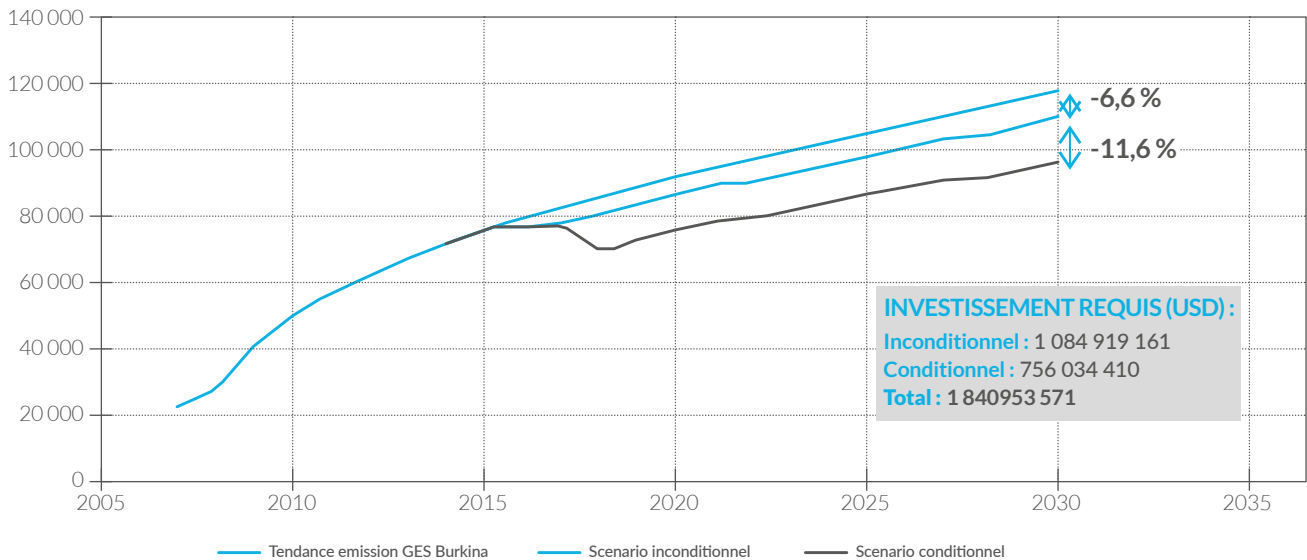
Pour la construction des projections des émissions de GES, trois scénarios ont été pris en compte ; ces scénarios sont décrits ci-dessous :

i. Le scénario de référence ou “Business as Usual” : Un scénario pour les futurs schémas d'activités qui suppose qu'il n'y aura pas de changement significatif dans les attitudes et les priorités, ou aucun changement majeur dans la technologie, l'économie ou les politiques, de sorte que les circonstances normales (actuelles) demeurent inchangées ;

- ii. Le scénario inconditionnel : Dans ce scénario des mesures d'atténuation sont mises en place, sur financement du gouvernement ; et
- iii. Le scénario conditionnel : des mesures d'atténuation d'envergures, sont mises en place sur financement de la communauté internationale.

Dans la figure suivante on voit les profils des émissions des trois scénarios et les investissements requis pour les scénarios inconditionnels et conditionnels.

FIGURE 8 : Le profil des émissions de GES du Burkina Faso⁶.



La composante Adaptation de la CDN du Burkina est basée sur l'analyse de la vulnérabilité des scénarios des changements climatiques aux horizons 2025-2050, dans les domaines prioritaires identifiés, qui sont :

- i. L'agriculture ;
- ii. L'élevage ;
- iii. L'eau ;
- iv. Les forêts et écosystèmes naturels ;
- v. L'énergie ;
- vi. Les infrastructures et l'habitat ; et
- vii. La santé.

Le coût total des investissements de la CDN du Burkina se monte à 10 111 907 052 USD, dont 1 840 953 571 USD pour la partie atténuation ; 5 907 823 915 USD pour l'adaptation. Les 2 363 129 566 USD restants constituent des coûts de mise en œuvre.

Pour financer les projets CDN, le Burkina Faso compte accéder au Fonds Vert Climat (FVC) et à la disponibilité du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE⁷) créé par le Gouvernement.

La CDN cite des sources potentielles de financement, et il y est mentionné des activités de suivi évaluation sous l'égide d'une unité de coordination et de suivi de la mise en œuvre, constituée des composantes suivantes, une :

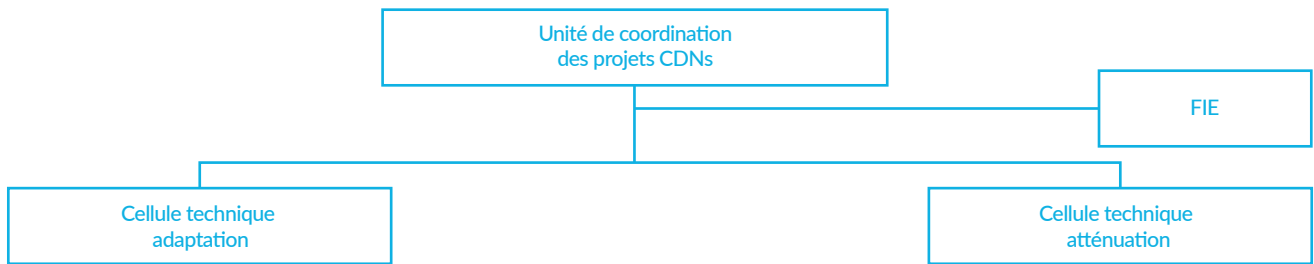
- i. Entité de coordination et de suivi ;
- ii. Entité technique atténuation ; et
- iii. Entité technique adaptation.

Les membres de ces unités viendraient des différents ministères et/ou d'agences de l'État, de la Société civile, et du Secteur privé.

⁶ Source: La CDN du Burkina.

⁷ Se référer au paragraphe 4.4.4 pour plus de détails sur le FIE.

FIGURE 9 : L'organigramme de la structure de mise en œuvre de la CDN.



Nos constats sont les suivants. Nous n'avons pas eu d'évidence de :

- i. La création des entités de coordinations et de suivi ;
- ii. L'existence d'une stratégie de mise en œuvre de la CDN ;
- iii. L'existence de lignes budgétaires pour les mesures d'atténuation conditionnelles ;
- iv. L'existence d'une stratégie de financement ;
- v. L'existence d'une stratégie d'implication du secteur privé.

En plus du système MRV de mise en œuvre proposé dans la CDN, quatre systèmes MRV ont été utilisés lors de l'élaboration de la CDN, à savoir un :

- i. MRV IGES ;
- ii. MRV Atténuation ;
- iii. MRV Adaptation ; et
- iv. MRV financement, transfert de technologie et développement de compétences (FTC).

Le MRV IGES s'est résumé à la mise à jour du dernier IGES disponible, celui de 2007.

Le MRV Atténuation a consisté à développer les scénarios sectoriels inconditionnel et conditionnel, d'estimer leurs projections de GES, de déterminer leurs besoins en financement transfert de technologie et développement de compétences, et d'estimer le calendrier des réalisations ; mais également de faire la compilation de l'ensemble des mesures d'atténuation au niveau national.

Le MRV Adaptation est bâti sur la dernière analyse de vulnérabilité, à laquelle des mesures (à jour) d'adaptation ont été élaborées, avec des projections d'impacts sur la population et sur l'environnement ; les étapes suivantes ont été de déterminer leurs besoins en financement transfert de technologie et développement de compétences, et d'estimer le calendrier des réalisations ; et à l'instar des MRV IGES et Adaptation, de faire la compilation de l'ensemble des mesures d'Adaptation au niveau national.

Ces quatre systèmes MRV ne sont pas tous isolés les uns aux autres, mais interagissent, notamment les MRV IGES et Atténuation.

L'ensemble de ces composantes constituent, le système MRV national, dont le produit du Rapportage est le rapport CDN qui a été finalisé suite à des vérifications (vérifications, revues techniques, ateliers de validation, etc.).

Il faut néanmoins souligner un certain nombre de projets de mise en place de système MRV. Dans le cas du REDD+ une initiative d'élaboration de système MRV semble être en cours de développement, et nous sommes à la recherche d'informations additionnelles afin d'évaluer le niveau d'avancement de ce projet de système MRV REDD+.



4.2 Les projets et initiatives MRV

Parmi l'ensemble des projets MRV initiés par les FTC, nous nous sommes intéressés aux projets agissant au moins sur tout un secteur, ces projets sont listés ci-dessous :

- i. Atelier de renforcement des capacités sur les exigences (internationales et nationales) d'un système MRV qui s'est déroulé du 27-29 juin 2018, à Ouagadougou, et organisé par la GIZ. L'atelier avait pour but de soutenir le Burkina Faso dans l'établissement d'un système MRV national, y compris un inventaire national des gaz à effet de serre (GES), par le biais du renforcement des capacités.
- ii. Programme d'Investissement Forestier (PIF) - nous sommes à la recherche d'information sur ce projet et évaluer son niveau d'avancement.
- iii. CBIT DTU AFOLU - Nous sommes à la recherche d'information sur ce projet et évaluer son niveau d'avancement.

- iv. MRV REDD+ - Nous sommes à la recherche d'information sur ce projet et évaluer son niveau d'avancement.
- v. MRV Canadien - Le projet MRV Canadien « Climate Finance Support to Address Carbon Emissions in West Africa Bilateral Support to Strengthen National Approaches and Effective Regional MRV Collaboration » a pour but de soutenir les pays de la CEDEAO et la Mauritanie à réaliser leur CDN ; aligner leurs politiques de développement avec des objectifs climatiques et des investissements. Cela par le biais d'une amélioration de l'efficacité des systèmes MRV, une diffusion de l'information concernant les systèmes MRV et des progrès de l'implantation des CDN, une collaboration Sud Sud, et un partage d'expérience avec le Canada.

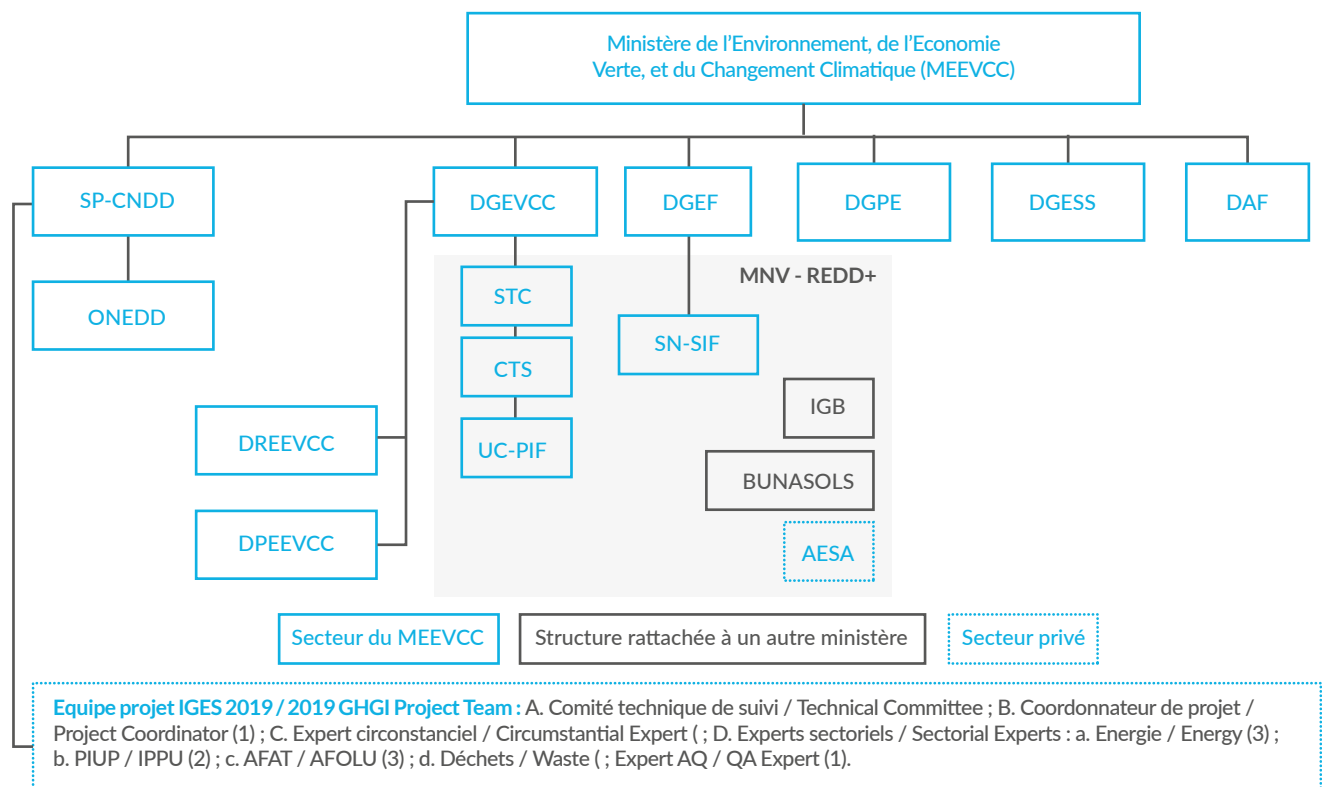
4.3 Les entités gouvernantes

Le MEEVCC, dispose des deux entités gouvernantes qui organisent l'élaboration des IGES et des obligations de rapportage à la CCNUCC qui sont : Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD) et la Direction Générale de l'Économie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC).

Le MEEVCC abrite également : la Direction Générale des Eaux et des Forêts (DGEF), en référence à la catégorie Forêt dans AFAT ; et la Direction Générale de la Protection de l'Environnement (DGPE), en référence au secteur déchets.

Pour plus de détails, voir la figure, ci-dessous.

FIGURE 10 : L'organigramme du MEEVCC.



Acronymes : ASEA : Agri consulting Europe SA ; BUNASOLS : Bureau National des Sols du Burkina ; CTS : Comité Technique de Suivi ; DAF Direction de l'Administration et des Finances ; DGEF : Direction Générale des Eaux et des Forêts ; DGESS : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles ; DGEVCC : Direction Générale de l'Économie Verte et du Changement Climatique ; DGPE : Direction Générale de la Préservation de l'Environnement ; DPEEVCC : Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique ; DREEVCC : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique ; IGB : L'Institut Géographique du Burkina ; ONEDD Observatoire Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ; STC : Secrétariat Technique National ; SN CIF ; SP CNDD : Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable ; UC PIF Unité de coordination du programme d'investissement forestier .

Le pays dispose d'un cadre juridique et institutionnel pour la coordination de la mise en œuvre de sa CDN et des IGES.

Le décret n° 2016-383/PRES/PM/MEEVCC du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère en charge de l'économie verte régit cette mise en œuvre et en confie la responsabilité à deux organes : le Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable (SP-CNDD) et la Direction Générale de l'économie Verte et du changement climatique (DGEVCC).

L'article 45 du décret ci-dessus cité, consacre à la DGEVCC principalement les missions de :

- i. Participer à la mise en place d'un système permanent de collecte, de centralisation, d'analyse de traitement, de diffusion des données climatologiques ;
- ii. Élaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction des GES due à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- iii. Contribuer à la production des communications nationales, les rapports biennaux actualisés et les plans d'actions d'adaptation à la DGEVCC.

Tandis que l'article 12 du même décret n° 2016-383/PRES/PM/MEEVCC stipule que le SP-CNDD est l'organe d'exécution et de mise en œuvre des missions du Conseil national pour le développement durable (CNDD). Dont lesdites missions sont, entre autres, le suivi et la capitalisation des actions d'atténuation et d'adaptation relatives à la mise en œuvre de la CCNUCC dont la CDN et les inventaires des Gaz à effet de serre pour la production des communications Nationales (NCs) et des BURs. Conférant au SP-CNDD le rôle de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la CDN.

4.4 L'IGES 2019 et la 3^e CN

4.4.1 L'approche, le processus, et les méthodes

L'approche adoptée par le SP-CNDD consiste à :

- i. La mise en place d'un comité technique de suivi ;
- ii. Le recrutement d'un coordonnateur de l'IGES ; et
- iii. Le recrutement d'experts, outre des employés des ministères sectoriels.

Pour l'ensemble des IGES réalisés, des Experts ont été recrutés pour :

- i. Faire la collecte des données ;
- ii. Faire le traitement et l'analyse des données ;
- iii. Effectuer les estimations des émissions de GES par catégorie et par secteur, et les contrôles de la qualité requis ;
- iv. Faire la compilation de l'IGES national ; et
- v. Faire la vérification et l'assurance qualité de l'IGES national.

L'arrêté n°2018-009/MEEVCC/CAB portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent du CNDD a identifié et retenu les départements de Coordination et des Conventions Internationales (DCCI), et des Politiques de Développement Durable (DPDD) pour le SP-CNDD. Mais c'est le Département de la coordination des conventions internationales (DCCI) qui est en charge de suivre, auprès des différentes structures nationales concernées, la mise en œuvre de la CDN et la coordination des inventaires des gaz à effet de serre. Il n'existe cependant pas de cadre national formalisé ou d'arrangements institutionnels formalisés regroupant l'ensemble des acteurs avec leurs rôles pour les IGES nationaux.

La structure opérationnelle actuelle du projet est composée d'un coordonnateur et d'experts pour la collecte, le traitement des données des IGES et la production des CNs et des BURs.

D'un point de vue organisationnel, la réalisation des IGES, des CN / BUR se fait sous la forme d'un projet à durée déterminée sans aucun système permanent de stockage et d'archivage de données.

Cet état de fait ne s'inscrit pas dans la durabilité car à chaque CN il faudrait recruter un nouveau coordonnateur et des experts venant de divers horizons ; à la fin du projet la majorité des données disparaissent en raison de l'absence de dispositif de stockage, d'archivage efficace, et de mémoire en interne.

Aussi le Burkina Faso, n'étant pas un pays, fort émetteur de GES, il ne dispose pas de loi qui régleme les émissions de GES, sauf le code forestier, le code de l'environnement et la loi sur le développement durable qui restent tout de même, vagues sur la problématique.

Les étapes énumérées haut sont détaillées dans les paragraphes ci-après :

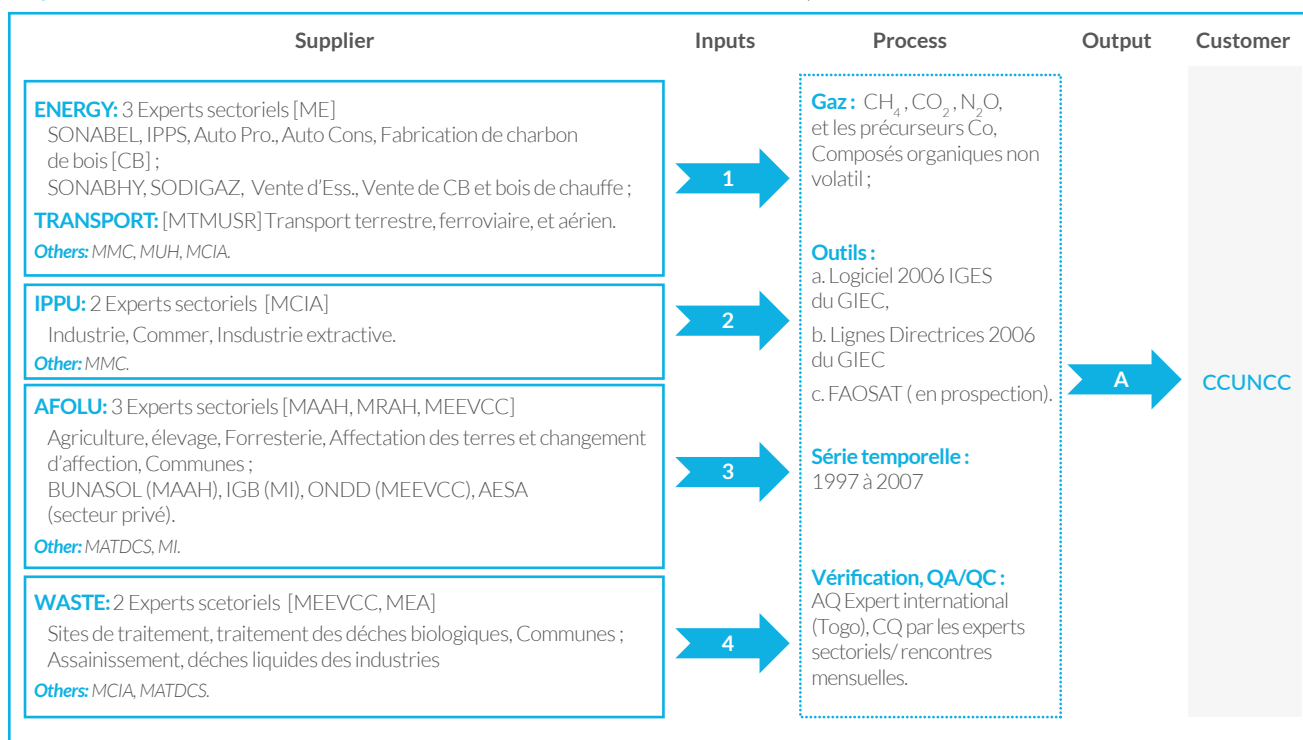
- i. La collecte des données : Elle est effectuée par les experts sectoriels, par le biais de la revue documentaire, les entretiens avec les structures impliquées, et des enquêtes spécifiques ;
- ii. Le traitement et analyse des données : Les experts sectoriels mettent les données sous les formats (traitement) requis par les outils utilisés pour effectuer les estimations des émissions de GES. Ils effectuent ensuite des analyses de fiabilité, uniformité et compatibilité ;
- iii. Estimations des émissions de GES : Les experts effectuent les calculs des émissions de GES par catégorie et par secteur, et les contrôles de la qualité. Sont utilisés les lignes directrices 2006 et le logiciel IGES 2006 du GIEC ;
- iv. Compilation de l'IGES national : Une fois que les estimations sectorielles sont effectuées, les experts sectoriels de concert avec l'expert assurance qualité effectuent la compilation de l'inventaire national de GES ;

v. Vérification et assurance qualité : L'ensemble des experts sous l'égide du coordonnateur du projet, effectuent la vérification et l'assurance qualité de l'IGES national.

La figure ci-dessous représente les grandes lignes du processus et l'ensemble des composantes qui le constituent.

FIGURE 11 : Le processus et composantes de l'élaboration de l'IGES 2019.

Etapes de l'élaboration de l'IGES 2019: 1. Recherche de financement, 2. Recrutement des experts, 3. Atelier de lancement (PTAB, feuille de route).



Experts circonstanciels : 3

Comité technique de suivi : Suivi/ évaluation, une rencontre par mois (1^{er} jeudi).

Coordonnateur de projet : 1

Méthode : La ligne directrice 1996 du GIEC a été utilisée pour les IGES de 2001 et 2007, tandis que la ligne directrice 2006 du GIEC et le logiciel d'inventaire de GES 2006 du GIEC ont été utilisés pour l'IGES 2019, traduisant des efforts considérables déployés par le pays pour améliorer sa transparence en matière des IGES.

Les efforts fournis en matière d'amélioration de la méthodologie permettent l'utilisation des lignes directrices 2006 du GIEC, reste à améliorer le développement de paramètres spécifiques au pays, et à mettre en place un dispositif efficace et performant pour l'ensemble des activités de l'IGES.

4.4.2 La gestion et la coordination du Système

Un coordonnateur a été recruté sous contrat, il est assisté d'une assistante financière ; et un comité technique de suivi est mis en place.

Des rencontres de coordination et de suivi sont planifiées à chaque mois, mais ne se tiennent pas de façon régulière.

4.4.3 La planification

Un Plan de travail budgétaire annuel (PTBA) et une feuille de route sont élaborés.

Ces documents doivent détailler les étapes de l'élaboration de l'IGES national et les livrables attendus des experts sectoriels, ils doivent aussi indiquer les échéanciers.

Le coordonnateur du projet a la responsabilité de s'assurer de la bonne compréhension de ces documents par les experts.

La revue du rapport provisoire IGES 2019 montre que l'élaboration de ce rapport a duré plus de deux ans (commencée en 2018 et pas encore soumise à la CCNUCC).

Note : Nous n'avons pas pu avoir de copie du PTBA ni de la feuille de route de l'IGES 2019.

4.4.5 Le financement et le budget

Le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) est l'instrument de mobilisation et de gestion des financements pour la mise en œuvre de la CDN du Burkina.

Créé par Décret n° 2015 – 838/PRES-TRANS/PM/MEF / MERH du 13 juillet 2015, le FIE est issu de la volonté de l'État Burkinabé de se doter d'un outil financier nouveau pour répondre aux enjeux environnementaux du pays. Il constitue un nouveau levier de financement pour mobiliser des financements nationaux supplémentaires, ainsi que des fonds extérieurs complémentaires, liés à l'environnement, à la gestion durable des ressources naturelles et aux changements climatiques.

L'État a mis en place par le biais du FIE, le Fonds Forestier prévu dans le Code de Forestier et le Fonds Climat conformément aux conventions internationales qui ont été ratifiées dans le domaine du Climat.

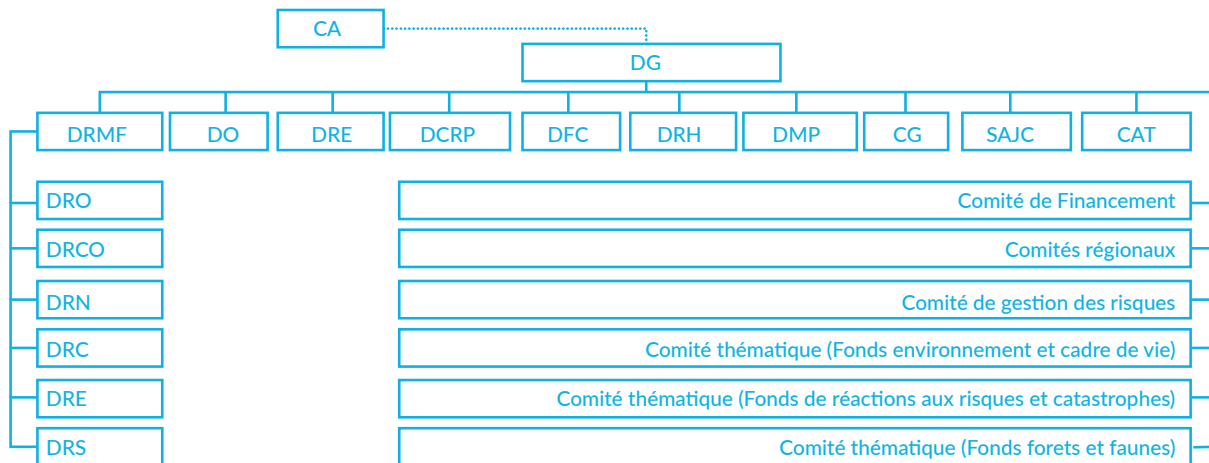
Le FIE a un statut d'Établissement Public de l'État (EPE) classé dans la catégorie des Fonds d'État. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'environnement et la tutelle financière du Ministère en charge des finances.

Il est, à ce titre, chargé :

- i. De mobiliser et gérer des financements nationaux et internationaux en faveur de l'Environnement ;
- ii. D'allouer des financements (subventions) ou des incitations financières (bonification de taux, garanties d'emprunts) aux différents groupes d'acteurs nationaux selon leurs compétences en matière de gestion et protection de l'environnement ; et
- iii. De suivre et rendre compte de l'utilisation des fonds reçus et des appuis financiers alloués.

Voir ci-dessous l'organigramme du FIE.

FIGURE 12 : L'organigramme du FIE.



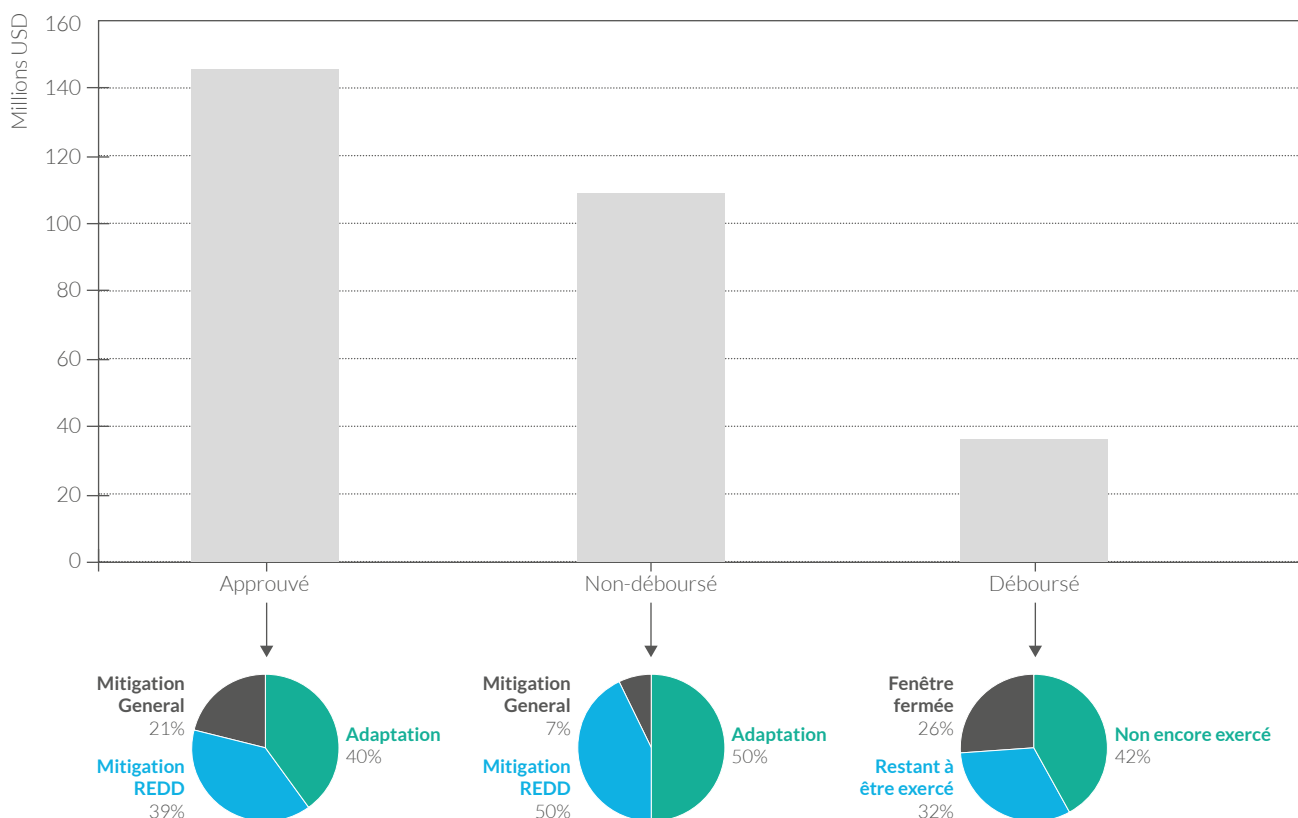
Acronymes : CA : Conseil d'Administration ; DG : Directeur General ; DRMF : Direction de la Recherche et de la Mobilisation des Financements ; DO : Direction des Opérations ; DRE : Direction du Rapportage et de l'Évaluation ; DCRP : Direction de la Communication et de s Relations Publiques ; DFC : Direction des Finances et de la Comptabilité ; DRH : Direction des Ressources Humaines ; DMP : Direction des Marchés Publics ; CG : Contrôleur de Gestion ; SAJC : Service des Affaires Juridiques et du Contentieux ; CAT : Cellule d'Appui Technique ; DRO : Direction Régionale de l'Ouest ; DRCO : Direction Régionale du Centre Ouest ; DRN : Direction Régionale du Nord ; DRC : Direction Régionale du Centre ; DRE : Direction Régionale de l'Est ; DRS : Direction Régionale du Sahel.

D'après le Climate Funds Update⁸, depuis 2004, 145,5 millions USD ont été approuvés pour le financement de projets climatiques pour le Burkina.

De ce montant 36,6 millions USD ont été déboursés, 46,3 millions USD n'ont pas encore été exercés (en attente de démarrage de projets), 34,5 millions USD en cours d'exercice. En revanche 28,25 millions USD sont perdus du fait de la clôture de la période de financement.

⁸ www.ClimateFundsUpdate.org

FIGURE 13 : Le financement climat alloué au Burkina, depuis 2004.



Concernant la troisième Communication Nationale (TCN) : 480 000 USD ont été requis auprès du FEM et 306 952 USD de la contrepartie nationale.

Pour le BUR1 : 342 000 USD FEM,

Première CN : 233 810 USD FEM

4.4.6 Le processus de compilation

Les experts sectoriels font une première compilation sectorielle. Après les vérifications et contrôles nécessaires, l'équipe au complet des experts, assistée du coordonnateur, et du comité technique de suivi, effectuent la compilation de l'IGES national.

Il est à noter que l'IGES national doit faire l'objet d'une vérification CQ et AQ.

4.4.7 La vérification, AQ, et CQ

Le contrôle qualité est assuré par les experts sectoriels, avec le suivi du coordonnateur de projet et du comité technique de suivi.

La vérification et l'assurance qualité sont effectuées par un expert international en assurance qualité, les experts, le coordonnateur du projet et le comité technique de suivi y assistent.

Note : Nous n'avons pas pu avoir de copies des rapports de vérification ni d'assurance qualité.

4.4.8 L'exécution du planning

Les experts exécutent la feuille de route, sous l'égide du coordonnateur et avec le suivi du comité technique.

4.5 Les IGES sectoriels

4.5.1 L'IGES du secteur Énergie

Si on se réfère au rapport provisoire de l'IGES 2019, le secteur de l'énergie est le deuxième secteur plus grand émetteur de GES, derrière AFAT ; avec en 2015 3 150 Gg. d'eq. CO₂, soit 7% des émissions totales du pays.

Cela correspond à une hausse de plus de 390%, en 20 ans, par rapport aux émissions de l'année 1995 ; tandis qu'en 2030, les projections sont de 9 813 Gg. d'eq. CO₂, soit une hausse de plus de 210% par rapport à l'année 2015.

Voir la figure ci-dessous :

FIGURE 14 : Les émissions de GES du secteur Énergie.

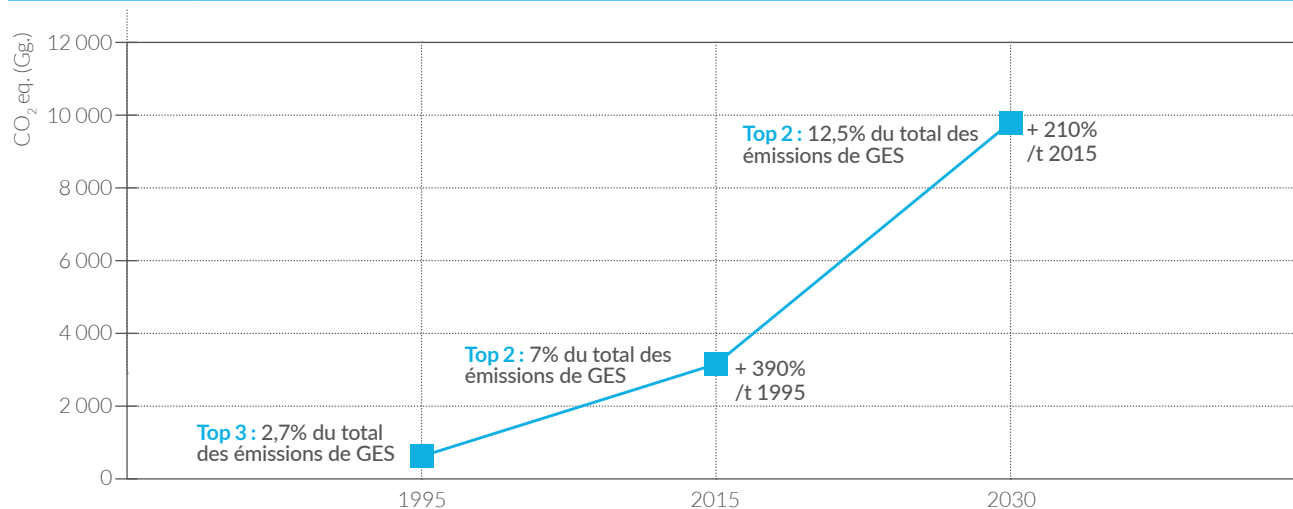


TABLEAU 1 : Données collectées du secteur Énergie⁹.

Secteur	Données collectées de l'IGES	Codes GIEC
Énergie	Quantité de carburant utilisée par le Transport terrestre	1A3 Transport 1A3bi Voitures 1A3bii Véhicules utilitaires légers 1A3biii Camions lourds et bus 1A3biv Motocyclettes
	Quantité de carburant utilisée par le Transport ferroviaire	1A3c Chemins de fer
	Quantité de carburant utilisée par l'Aviation domestique	1A3aii Aviation nationale
	Quantité de combustible utilisée pour la Production d'électricité	1A1ai Production d'électricité
	Quantité de combustible utilisée par l'industrie extractive	1A2i Industries extractives
	Quantité de combustible utilisée par les Commerces et les institutionnels	1A4a Secteur commercial et institutionnel
	Quantité de combustible utilisée dans les Résidences	1A4b Secteur résidentiel
	Fabrication de charbon de bois	1A1cii Autres industries énergétiques

⁹ Source : Rapport préliminaire de l'IGES 2019.

4.5.2 L'IGES du secteur PIUP

Le secteur, procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), demeure le plus petit émetteur de GES pour les années 1995 et 2015 avec respectivement 17 et 415 Gg. d'eq. CO₂; ce qui correspond en termes d'émissions pour ces deux années 0,07% et 0,91%.

Les projections d'émissions pour l'année 2030 montent à 3 992 Gg. d'eq. CO₂, soit 5% du total des émissions; ce qui correspond à une hausse de 862% par rapport aux émissions de 2015.

FIGURE 15 : Les émissions de GES du secteur PIUP.

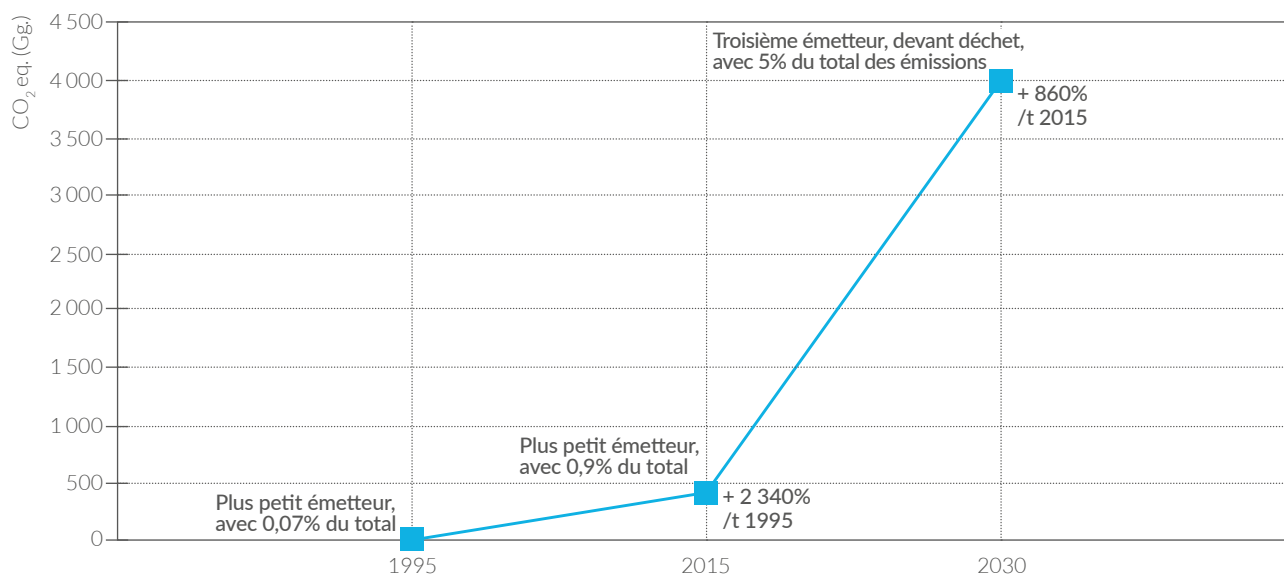


TABLEAU 2 : Les données collectées du secteur PIUP¹⁰.

Secteur	Données collectées de l'IGES	Codes GIEC
PIUP	Industrie du minéral	2A1 Production de ciment
	Produits non énergétiques d'origine fossile et utilisation de solvants	2D1 Lubrifiant
		2D3 Solvant
	Substituants aux substances appauvrissant la couche d'ozone	2F1 Réfrigération et climatisation
		2F1a Réfrigération et climatisation fixe
		2F1b Climatisation mobile
2F4 Aérosols		
	2F5 Solvants ¹¹	

¹⁰ Source : Rapport préliminaire de l'IGES 2019.

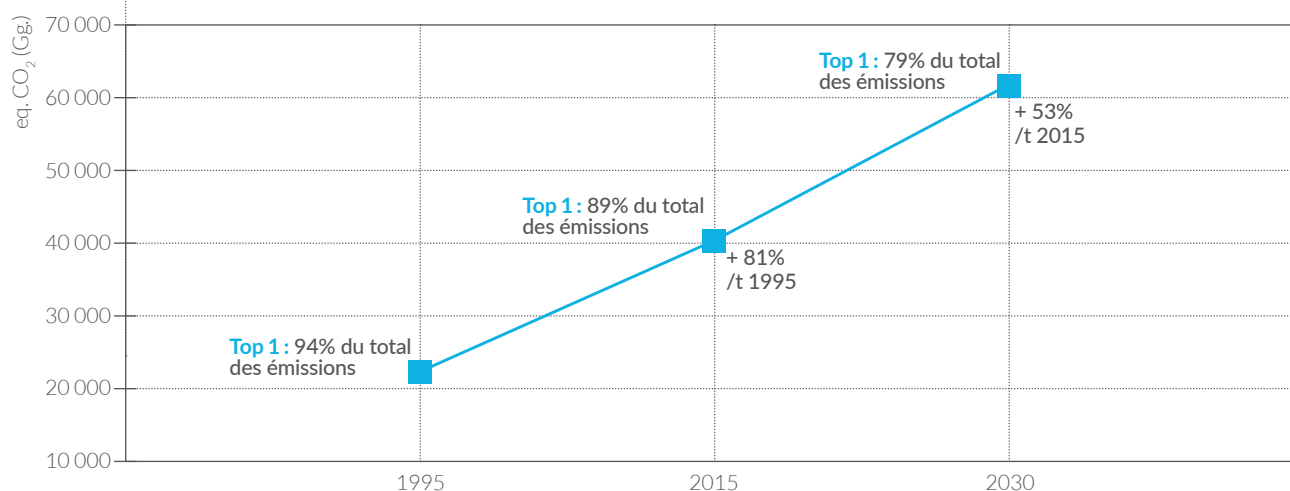
¹¹ Les émissions provenant de l'utilisation des gaz fluorés en tant que solvant doivent être présentées ici. Les émissions provenant des aérosols contenant des solvants doivent être présentées dans la catégorie 2F4 plutôt que dans cette catégorie. Les émissions provenant de l'utilisation d'autres solvants doivent être présentées en 2D3.

4.5.3 L'IGES du secteur AFAT

Le secteur AFAT est le secteur qui émet le plus de GES.

Il est le facteur haussier des émissions de GES du Burkina avec, pour les années 1995 et 2015, des émissions de 22 376 et 40 410 Gg. d'eq. CO₂ respectivement, et des projections pour 2030 de 61 637 Gg. d'eq. CO₂.

FIGURE 16 : Les émissions de GES du secteur AFAT.



La revue du rapport provisoire de l'IGES 2019, nous a permis de constater que la partie Méthodologie du secteur AFAT du dit document contenait assez d'éléments pour constituer la base d'arrangements procéduraux.

TABLEAU 3 : Données collectées du secteur AFAT¹².

Secteur	Données collectées de l'IGES	Codes GIEC
AFAT	Nombre des animaux (bovins, ovins, caprins, porcins, équins, chameaux, ânes et volaille) pour la fermentation entérique des animaux	3A1 Fermentation entérique
	Quantités de gestion du fumier	3A2 Gestion du fumier
	Bases de Données d'Occupation des Terres (BDOT) 1992, 2002 et 2012	2B1 Terres forestières
	Base de données de la FAO à savoir FAOSTAT pour le complément des données sur l'agriculture	2B2 Terres cultivées
		2B3 Prairies
		3B4 Terres humides
		3B5 Établissements
	Quantités des résidus agricoles brûlés dans les champs	3B6 Autres terres
Brûlage de la biomasse		3C1 Émissions de GES dues au brûlage de biomasse
Superficiés des brûlages dirigés des savanes	3C3 Application d'urée	
Application de l'urée / Urea application		
Quantité d'engrais utilisés		

¹² Source : Rapport préliminaire de l'IGES 2019.

AFAT	Émission directe de N ₂ O des sols gérés	3C4 Émissions directes de N ₂ O dues à des sols gérés
	Émission indirecte de N ₂ O des sols gérés	3C5 Émissions indirectes de N ₂ O dues à des sols gérés
		3C6 Émissions indirectes de N ₂ O dues à la gestion du fumier
	Superficies de culture du riz irrigué	3C7 Riziculture
		3D1 Produits ligneux récoltés

4.5.4 L'IGES du secteur des Déchets

Le secteur des déchets était le deuxième plus grand émetteur de GES en 1995, derrière AFAT, avec 777 Gg. d'éq. CO₂. L'évaluation de 2015 a montré que les émissions avaient augmenté pour atteindre 1 462 Gg. Le secteur des déchets a donc connu une

augmentation de 88%, et est devenu le troisième plus grand émetteur, derrière l'AFAT et le secteur de l'énergie.

Les projections pour 2030 révèlent que les émissions du secteur devraient continuer à augmenter, pour atteindre 2 294 Gg. éq. CO₂.

FIGURE 17 : Les émissions de GES du secteur des Déchets.

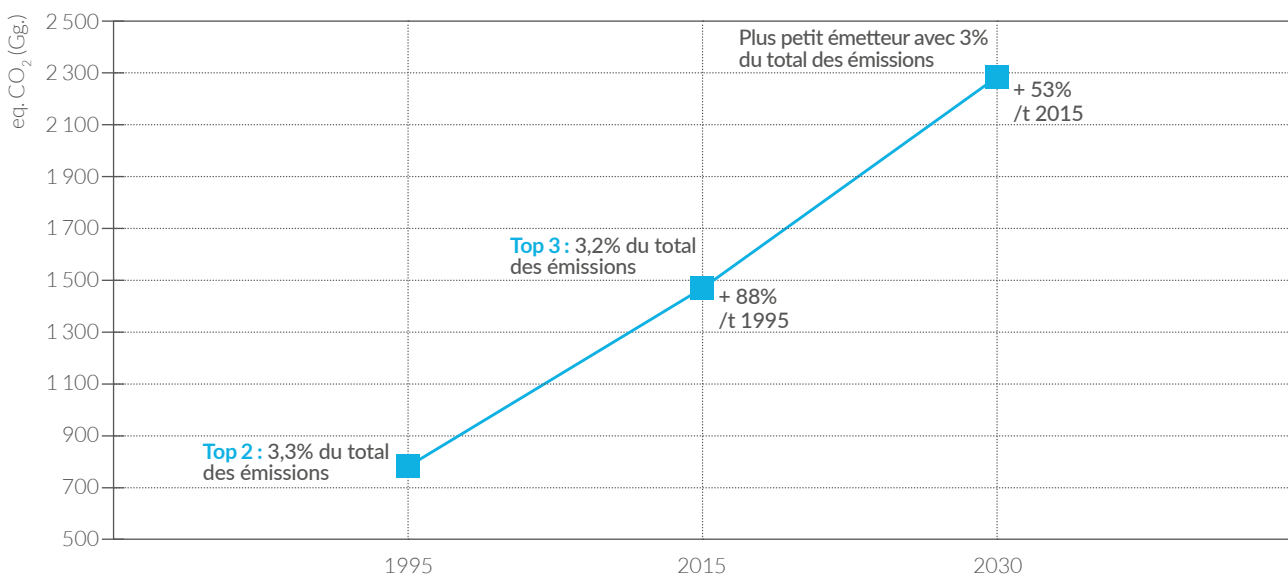


TABLEAU 4 : Données collectées du secteur Déchets¹³.

Secteur	Données collectées de l'IGES	Codes GIEC
Déchets	Quantités des déchets solides non traités	4A1 SEDS gérés 4A2 SEDS non gérés 4A3 SEDS non classés
	Quantités des déchets incinérés et brûlés	4C2 Combustion à l'air libre des déchets
	Quantités des déchets solides biologiquement traités	4B Traitement biologique des déchets solides
	Quantités des eaux usées traitées	4D1 Traitement et rejet des eaux usées domestiques 4D2 Traitement et rejet des eaux usées industrielles



LES FFOM

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des systèmes MRV du Burkina Faso a résulté du tableau ci-dessous.

On note que lors de l'élaboration du rapport provisoire de l'IGES 2019, les contraintes suivantes ont été rencontrées :

- Indisponibilité des données d'activités ;
- Difficile collaboration de certaines structures détentrices de données ;
- Ineffectivité des Groupes de Travail Thématiques ; et
- Contrôle de la qualité/assurance de la qualité.

TABLEAU 5 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces.

FORCES	FAIBLESSES
Forte mobilisation des entités gouvernantes ;	Très peu, voire pas d'arrangements institutionnels ;
Déconcentration des services statistiques, en direction générale des statistiques au sein des différents ministères ;	Pas d'arrangements procéduraux ;
Disponibilité des compétences techniques au sein de l'INSD, et des centres de recherches universitaires à participer au développement de paramètres spécifiques au pays ;	Faiblesse des arrangements légaux et réglementaires ;
Amélioration de la méthodologie d'IGES utilisée, et une plus grande couverture sectorielle ;	Faiblesse du système de sauvegarde et d'archivage ;
Très forte mobilisation du Burkina à réaliser ses engagements dans le cadre de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques et sur l'Accord de Paris sur le Climat.	Inexistence d'un plan stratégique de développement des compétences au sein des structures gouvernementales, impliquées dans l'élaboration des IGES.
OPPORTUNITES	MENACES
Disponibilité des PTFs à soutenir le développement et la mise en place d'un système MRV formalisé et efficace au Burkinaz Faso.	Absence de financement international pour la mise en œuvre de la CDN.



LES BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES

Les bonnes pratiques internationales ont été identifiées lors de partages d'informations concernant des systèmes MRV matures et reconnus ou comme meilleures pratiques organisationnelles adressées dans des standards organisationnels, telle que l'ISO9001.

Voir ci-dessous une liste :

- i. Combiner la CDN avec le document stratégique de développement national
 - Il sera essentiel de combiner la CDN et le document stratégique de développement national, pour en faire un seul document harmonisé et s'assurer de faire du développement durable, l'unique axe de modernisation, derrière lequel, l'ensemble des forces vives sont impliquées.
- ii. Formaliser les arrangements (institutionnels, légaux/ réglementaires, et procéduraux)
 - Institutionnels (relations entre institutions) :
 - Attentes, mandats, rôles et responsabilités, chronologies ;
 - Informations/données requises (définitions, types, formats, contenus, modes de transmissions, fréquences) ;
 - Partage des rapports résultants ;
 - Légaux / réglementaires : Renforcer les textes de lois pour la collaboration entre les institutions, le partage d'informations/données (Qualité, quantité, délais), partage des rapports résultants, et au besoin définir le mode d'escalade si les demandes ne sont pas comblées et si les attentes sont dépassées.
 - Procéduraux : Documenter les méthodes de collectes, traitements, analyses, compilations, vérification QA/ QC, et de rapportage (par les acteurs impliqués et des formations pour tout nouvel employé).

Note : Partage d'expériences et des types de documents existants. S'approcher des pays (Canada, Ghana, & EPA/USA).

- iii. Continuité entre les cycles de rapportage
 - En ce qui concerne l'établissement de la continuité des activités entre les cycles de déclaration, il est important de garder à l'esprit que les obligations de reportages sont traitées comme des projets, avec un début et une fin, et une interruption totale entre deux projets ; ce qui entraîne un recommencement à chaque fois, avec le sentiment que ces rapports ne répondent qu'aux besoins de la CCNUCC et de la communauté internationale. Il faut passer de mode projet à un mode procès, c'est-à-dire sans interruption (continuité) avec une exploitation au niveau national des rapports, donc le faire souvent en tout temps et diffuser les informations et sensibiliser la population et les politiques (Des IGES et rapports de niveau d'implantation annuels).
- iv. Développer un outil informatique MRV intégré
 - Développer un outil informatique intégré, pour faciliter la communication, le traitement, l'analyse et la sauvegarde des données et le partage d'informations.

Note : Partage d'expériences. Se rapprocher des pays (Honduras, Ghana, Canada, & EPA/USA)

- v. Mettre en place une plateforme de concertation sur le système MRV national.
 - Mettre en place une plateforme de concertation des intervenants/experts des différents projets et initiatives MRV au Burkina, afin de mutualiser les ressources.

ANNEXE 1 – FICHE COMPARATIVE DES IGES

	IGES (2019)	IGES (2007)	IGES (2001)
Méthodologie	Ligne Directrice du GIEC 2006 Niveau 1 et niveau 2 pour certains secteurs ou les données étaient disponibles	Ligne Directrice révisée du GIEC 1996 Niveau 1	Ligne Directrice révisée du GIEC 1996
Gaz	-	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, CO, NOx, NMVOC	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, Nox, CO, NMVOC, SO ₂
Série temporelle	1995 à 2015	1999 à 2007	Année de base 1994
Année de réf.	-	2000	1994
PRG	-	-	1995 (CH ₄ : 21 ; N ₂ O : 310)
Sécteurs	<ul style="list-style-type: none"> Énergie Pas d'évidences que l'analyse de l'approche référence vs approche sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Énergie Analyse de l'approche référence vs approche sectorielle
	<ul style="list-style-type: none"> Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) 	<ul style="list-style-type: none"> Procédés industriels 	<ul style="list-style-type: none"> Procédés industriels
	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture, Foresterie, Élevage, autres utilisations des terres (AFAT) 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture, Foresterie, Élevage, Affectation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture, Foresterie, Élevage, Affectation des terres
	<ul style="list-style-type: none"> Déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Déchets
Analyse des catégories clés	<ul style="list-style-type: none"> Effectuée 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuée 	-
Analyse des incertitudes	<ul style="list-style-type: none"> Effectuée pour la catégorie agriculture 	-	-
Rapports	<ul style="list-style-type: none"> 3^e CN (en cours de rédaction) 	<ul style="list-style-type: none"> CPDN – CDN (Horizon 2030) 2^e CN. 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} CN Rapport national d'inventaire.
Commentaire	-	Réalisé par l'INSD	-

ANNEXE 2 – LISTE DES STRUCTURES RENCONTRÉES

Structure : SP-CNDD	Date de la rencontre : 23/04/2020
Personne rencontrée : GOUNGOUNGA Justin	Fonction : Secrétaire Permanent du Conseil National du Développement Durable
Coordonnées (Email, cell) :	
Personne rencontrée : TRAORE Do Etienne	Fonction : Point Focal Changement Climatique
Coordonnées (Email, cell) :	
Commentaires : Questionnaire des entités gouvernantes (Doc. NEYA et Doc. YANON)	

Structure : Département de la Coordination des Conventions Internationales (DCCI)	Date de la rencontre :
Personne rencontrée : LANKOANDE Ibrahim	Fonction : Directeur du département de la Coordination des Conventions Internationales
Coordonnées (Email, cell) : ibralanko@yahoo.fr	
Commentaires :	

Structure : DGEVCC	Date de la rencontre : 29/04/2020
Personne rencontrée : BATIENE Mamadou	Fonction : Point Focal REDD+
Coordonnées (Email, cell) : 76 560 527 batiemadou5@yahoo.fr	
Commentaires : Questionnaire des entités gouvernantes, (Doc. NEYA)	



ANNEXE 3 – QUESTIONNAIRE(S)

Pour les entités gouvernantes :

#	QUESTIONS
1	Combien d'IGES le Burkina Faso a réalisé depuis la ratification de la convention en 1993 ?
2	Combien de temps cela a pris pour terminer les IGES (semaines, mois, année) ?
3	Pouvez-vous nous fournir la liste des rapports [Quoi/Titre, Date (Débuté, Terminé, Soumis)] ?
4	Quelles sont les contraintes rencontrées lors de l'élaboration de ces rapports ?
5	Quelles sont les améliorations réalisées, lors de l'élaboration de ces rapports ?
6	Quel est votre (votre structure et vous) rôle et vos responsabilités en matière des IGES ?
7	Quelles contributions avez-vous apporté aux IGES ?
8	Quelles sont vos forces en matière de réalisation des IGES ?
9	Qu'est ce qui initie (fait démarrer) le processus d'élaboration des IGES ?
10	Quel est le processus / les étapes que vous suivez quand vous faites l'élaboration des IGES ?
11	Comment sont planifiées les activités d'élaboration des IGES ?
12	Qui effectue les activités de suivi / évaluation planifiées ?
13	Comment sont effectuées les activités de suivi / évaluation planifiées ?
14	À quels moments sont effectuées les activités de suivi / évaluation planifiées ?
15	Comment faites-vous la coordination des activités des IGES ?
16	Quels sont les documents produits (plan de travail, etc. ...) par votre structure dans le cadre la préparation de l'élaboration des IGES ?
17	Comment êtes-vous organisé (un individu / groupe d'individus) pour gérer le processus d'élaboration des IGES ?
18	Quelles sont les fonctions représentées ? Responsabilités et les livrables des individus impliqués ?
19	Quels sont les rôles et responsabilités des fonctions représentés ?
20	Quels sont les livrables qui sont attendus des fonctions impliquées ?
21	Quelles sont les expertises que vous allez chercher pour faire l'IGES ? Comment les mobilisez-vous ?
22	Quel est le processus de sélection des experts ?
23	Quelles sont les méthodes des IGES qui sont déterminées en accord avec les experts ?

- 24 Quels sont les paramètres des IGES qui sont déterminés en accord avec les experts ?
- 25 Quels sont les outils et équipements à votre disposition pour l'élaboration des IGES ?
- 26 Quelles sont les structures/services qui sont impliquées dans le processus IGES ?
- 27 Quelles sont vos attentes vis à vis de ces structures ?
- 28 Quelles sont les contributions de ces structures ?
- 29 Quels sont vos partenaires techniques et financiers clés qui vous appuient en matière de IGES / MRV ?
- 30 Quelles sont les informations / données / documents que ces structures vous ont fourni ?
- 31 Comment ces informations / données / documents vous sont transmis (les modes de transmissions) ?
- 32 Quels sont les formats des données transmises ?
- 33 Quelle est la fréquence des informations / données / documents transmis ?
- 34 Après réception des informations / données / documents, informez-vous le fournisseur d'info, de votre niveau de satisfaction et de la conformité des informations reçues ?
- 35 Comment est effectuée l'analyse des catégories clés ?
- 36 Comment sont effectués le traitement et l'analyse des données ?
- 37 Quel est le format et modèle du produit du traitement et de l'analyse des données ?
- 38 Comment sont effectuées l'intégration et la compilation des IGES sectoriels pour obtenir l'IGES National ?
- 39 Comment est effectué la vérification QA/QC de l'IGES National ?
- 40 Quelles sont les évidences que les vérifications QA/QC ont été effectuées sur les deux derniers IGES National ?
- 41 Où sont sauvegardés les rapports / données / documents / informations des IGES antérieurs ?
- 42 Quels sont les financements obtenus dans le cadre de l'élaboration des IGES (source, montant, reçu le) ?
- 43 Pouvez-vous nous fournir les rapports financiers des différentes obligations de rapportage que vous avez complétées ?
- 44 Pouvez-vous nous fournir copie des ententes / protocoles établis avec les structures (fournisseurs de données) pour faciliter leur collaboration sur le long terme ?
- 45 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour l'analyse des catégories clés ?
- 46 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour la collecte des données ?
- 47 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour le traitement et l'analyse des données ?
- 48 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour la compilation / intégration des rapports sectoriels ?
- 49 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour déterminer les incertitudes ?
- 50 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour la vérification QA/QC ?
- 51 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour les modèles des tableaux pour le rapportage ?
- 52 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour le modèle de rapportage ?
- 53 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour la sauvegarde des rapports ?
- 54 Avez-vous établi des arrangements procéduraux pour la sauvegarde des données ?
- 55 Comment les experts vont-ils aller chercher les données ?
- 56 Comment vous assurez-vous de la collaboration des structures qui sont approchées par les experts pour obtenir des données ?
- 57 Vous est-il arrivé d'intervenir pour faciliter la collaboration entre structures et experts ?
- 58 Qu'avez-vous fait, dans la mesure où vous avez eu à intervenir, pour faciliter la collaboration entre structures et experts ?
- 59 Avez-vous une stratégie pour développer les expertises / compétences à l'interne (Ministères / Agences sectorielles) ?

- 60 Avez-vous un registre des individus (fonction/secteur/structure) ayant participé à des activités de développement de compétences relatives à l'élaboration des IGES au cours des cinq dernières années ?
- 61 Quels sont les défis et contraintes que vous avez rencontrés dans le processus d'élaboration des IGES ?
- 62 Quelles sont les recommandations vu les défis et contraintes que vous avez rencontrés durant l'élaboration des IGES ?
- 63 Quelles sont les leçons apprises dans le cadre de l'élaboration des IGES ?
- 64 Quel est d'après vous le processus IGES idéal (le décrire SVP) ?
- 65 Comment maintenez-vous la communication entre les structures gouvernementales et les acteurs ?
- 66 Voyez-vous la nécessité de mettre en place un cadre national sur le système MRV du Burkina Faso ?
- 67 Si vous voyez la nécessité d'un cadre national de système MRV, quelle est votre vision d'un tel cadre ?

Pour les experts sectoriels :

#	QUESTIONS
1	À combien d'IGES, avez-vous été impliqué, en tant qu'expert ?
2	Quels sont les IGES auxquels vous avez été impliqué ?
3	Quel est votre domaine d'expertise (secteur / catégories / sous-catégories) ?
4	Quel sont vos rôles et vos responsabilités (en tant qu'expert) dans le processus d'élaboration d'IGES ?
5	Pour votre secteur, est-ce que toutes les catégories / sous-catégories sont-elles estimées ? Sinon, les catégories / sous-catégories omises sont-elles expliquées ?
6	Existe-t-il des estimations pour toutes les années de la série temporelle ?
7	Les émissions de tous les gaz sont-elles incluses ?
8	La soumission de l'inventaire explique-t-elle la raison des lacunes (Exclusions) ?
9	Le rapport d'inventaire décrit-il des plans pour combler les lacunes à l'avenir ? Le rapport explique-t-il comment et quand les lacunes seront comblées ? Le plan vous semble-t-il raisonnable ?
10	Pour les données d'activités existantes où les trouvez-vous ?
11	Pour les données d'activités nouvelles où les trouvez-vous ?
12	Pour les données manquantes, comment faites-vous pour les avoir ?
13	Quelles sont les méthodes (équation, tiers, DA, FE) d'élaboration des IGES, que vous appliquez en tant qu'expert ?
14	Quels sont les paramètres des IGES que vous déterminez en tant qu'expert ?
15	Avez-vous documenté les méthodes, paramètres, hypothèses, équations, données (DA, FE, et... et leurs sources) ?
16	Quels sont les outils et équipements que vous utilisez en tant qu'experts, dans l'élaboration des IGES ?
17	Quelles sont les structures / services / fonction / coordonnées / nom qui vous fournissent des données ?
18	Quelles sont les informations / données / documents que ces structures vous ont fourni ?
19	Comment ces informations / données / documents vous sont transmis (modes de transmissions) ?
20	Quels sont les formats des données transmises ?
21	Après réception des informations / données / documents, informez-vous le fournisseur d'info de votre niveau de satisfaction et de la conformité des informations reçues ?
22	Comment est effectuée l'analyse des catégories clés ?
23	Comment sont effectués le traitement et l'analyse des données ?
24	Quel est le format et modèle du produit du traitement et de l'analyse des données ?

- 25 Comment sont effectuées l'intégration et la compilation de votre IGES sectoriel ?
- 26 Quels sont les documents produits par vous dans le cadre de la préparation de l'élaboration des IGES ?
- 27 Estimez-vous les émissions de CO₂ provenant de la combustion de carburant en utilisant l'approche de référence ?
- 28 Les résultats de la comparaison entre l'approche de référence et l'approche sectorielle sont-ils rapportés et traités si nécessaire ?
- 29 Quelles sont les règles / méthodes que vous appliquez pour éviter le double comptage ?
- 30 Avez-vous effectué une analyse d'incertitude ?
- 31 Comment est effectuée la vérification QA/QC de l'IGES de votre secteur ?
- 32 Fournissez-vous les évidences des vérifications QA/QC effectuées sur l'IGES de votre secteur ?
- 33 Où sont sauvegardés les rapports / données / documents / informations de l'IGES de votre secteur ?
- 34 Quels sont les défis et contraintes que vous avez rencontrés dans le processus d'élaboration des IGES ?
- 35 Quelles sont vos recommandations vu les défis et contraintes que vous avez rencontrés durant l'élaboration des IGES ?
- 36 Quelles sont les leçons apprises dans le cadre de l'élaboration des IGES ?
- 37 Quel est d'après vous le processus IGES idéal (le décrire SVP) ?
- 38 Voyez-vous la nécessité de mettre en place un cadre national sur le système MRV du Burkina ?
- 39 Si vous voyez la nécessité d'un cadre national de système MRV, quelle est votre vision d'un tel cadre (décrivez le SVP) ?



ANNEX 4 – BIBLIOGRAPHIE

Rapport provisoire Inventaire des gaz à effet de serre dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques 2019, SP-CNDD.

Rapport de l'atelier de renforcement des capacités sur les exigences (internationales et nationales) d'un système de mesure, notification et vérification (MNV), 27-29 juin 2018 Ouagadougou, Burkina Faso. GIZ

Country Profile <https://www.usaid.gov/powerafrica/burkina-faso>

The World Factbook <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/uv.html>

The country convention ratifications <https://climateaction.unfccc.int/views/country.html?id=27>

Burkina NDC <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Burkina%20Faso%20First/INDC%20BURKINA%20FASO%20280915.pdf>

Status of MRV Systems in the ECOWAS Region, ECREEE, Factor Nov. 2016

Lois et règlements:

- Décret n°2007-252/PRES/PM/MEDEV du 11 mai 2007 portant approbation des statuts de l'INSD ;
- Arrêté n°2008-157/MEF/SG/INSD du 4 septembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'INSD ;
- Loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques
- Loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques
- Loi_N_006-2013/AN du 02 avril 2014 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;
- Loi n° 003-2011/AN portant Code forestier au Burkina Faso ;
- Loi n° 008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- Loi n°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets.

Copyright © 2020

The Global Green Growth Institute
19F Jeongdong Building, 21-15,
Jeongdong-gil, Jung-gu,
Seoul, Korea 100-784

The Global Green Growth Institute does not make any warranty, either express or implied, or assumes any legal liability or responsibility for the accuracy, completeness, or any third party's use or the results of such use of any information, apparatus, product, or process disclosed of the information contained herein or represents that its use would not infringe privately owned rights.

www.gggi.org

Follow our activities on
Facebook and Twitter

